



PACE
2018
NAIROBI

Conférence Panafricaine de Haut Niveau sur l'éducation

PACE 2018

Nairobi, Kenya, 25-27 avril 2018

Rapport de la Conférence

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE	3
2. SEANCE D'OUVERTURE	4
3. JOURNEE 1 - REUNIONS TECHNIQUES.....	5
3.1 Séance Plénière : Exploiter le dividende géographique de l'Afrique par une éducation de qualité.....	5
3.1.1 Former des citoyens africains qualifiés comme agents du changement en exploitant le dividende géographique en Afrique : spécificités, convergences et complémentarités des cadres de l'ODD 4 et de CESA	5
3.2 Séances Parallèles	6
3.2.1 Faire avancer l'inclusion, l'égalité des genres, l'enseignement et l'apprentissage à travers l'approche de l'apprentissage tout au long de la vie pour aborder les questions inachevées du programme de l'Éducation pour Tous.....	6
3.2.2 Utiliser les technologies du 21 ^{ème} siècle pour l'avancement des systèmes éducatifs, des sociétés et des économies en Afrique	11
3.2.3 Pertinence de l'éducation pour favoriser des sociétés résilientes, qualifiées, prospères, durables et pacifiques	15
3.2.4 Vers des sociétés fondées sur le savoir en mobilisant un enseignement supérieur de qualité, les sciences, la technologie et l'innovation pour relever les défis continentaux et accroître la compétitivité à l'échelle mondiale.....	19
i. Enseignement supérieur et recherche.....	19
ii. Enseignement des Sciences, de la technologie et des mathématiques.....	22
3.3 Séance plénière.....	24
Discussion en plénière des recommandations des séances parallèles	24
4. JOURNEE 2 : TRADUIRE LES AGENDAS ÉDUCATION 2030 ET CESA 16-25 EN PRATIQUE.....	25
4.1 Construire un environnement propice à la transformation de l'éducation en Afrique : promouvoir la bonne gouvernance, le leadership et la responsabilisation dans la gestion de l'éducation.....	25
Plénière.....	25
4.1.1 Séances parallèles : Financement de l'éducation : respecter les engagements nationaux et internationaux	25
i. Accroître l'investissement novateur dans l'éducation en tant que continuum.....	25
ii. Accroître l'efficacité du financement de l'éducation.....	28
4.1.2 Suivi et établissement des rapports : renforcer les systèmes d'information pour une éducation fondée sur des faits prouvés et qui rend des comptes	30

4.2 Vers l'apprentissage tout au long de la vie et des politiques, stratégies et pratiques sectorielles : favoriser l'articulation sectorielle et la collaboration intersectorielle 35

ii. Favoriser la collaboration interministérielle et la collaboration intersectorielle..37

4.3 Renforcer les mécanismes pour des partenariats et une coordination efficace au niveau national, régional et continental 39

5. JOURNÉE 3 - RÉUNION MINISTÉRIELLE ET CLOTURE42

i. Exploiter le dividende géographique de l'Afrique par une éducation de qualité..42

5. ANNEXE.....44

1. CONTEXTE

La Conférence panafricaine de haut niveau sur l'éducation (PACE 2018) s'est déroulée à Nairobi, au Kenya, du 25 au 27 avril 2018. Elle a été convoquée par l'UNESCO, le Gouvernement du Kenya et l'Union africaine, avec la collaboration de l'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique (ADEA) et des contributions des co-organisateurs de l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4).

L'initiative d'organiser la conférence PACE 2018 s'inscrit à la suite de plusieurs consultations régionales organisées dans les régions d'Afrique subsaharienne et des États arabes pour appeler l'attention sur la voie à suivre après l'adoption en 2015 de l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) sur l'éducation et de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique de l'Union africaine (CESA 2016-2025) (CESA 16-25).

Près de trois ans après l'approbation des ODD et deux ans après l'adoption de CESA 16-25, PACE 2018 a été organisée dans le but de :

1. Évaluer les progrès accomplis pour aligner les politiques et plans nationaux d'éducation, notamment les systèmes de gestion et les mécanismes de suivi, sur les cibles et les engagements de l'ODD 4-Éducation 2030 et de CESA 16-25. Ce bilan servira à éclairer les initiatives pertinentes au niveau national, régional et continental.
2. Échanger sur les questions clés et les pratiques novatrices sur le continent à des fins de partage des connaissances, d'apprentissage par les pairs et de hiérarchisation des priorités de façon à accélérer la mise en œuvre des agendas Éducation 2030/ODD 4 et CESA 16-25 au niveau national, régional et continental.
3. Examiner les mécanismes existants de coordination et de suivi des agendas ODD 4 et CESA 16-25 dans le but de renforcer les synergies et l'articulation entre les cadres éducatifs internationaux, continentaux et régionaux.
4. Convenir de recommandations clés, concernant l'ODD 4 et la CESA 16-25, pour le développement du capital humain et social par une révolution de l'éducation et des compétences, mettant l'accent sur la science et la technologie, et de ce fait contribuer à la réalisation de la vision de l'Agenda 2063 d'une Afrique prospère et plus équitable, basée sur une croissance inclusive et le développement durable.

Voir la note conceptuelle, PACE 2018, Documents de travail, Annexe 1.

Ont assisté à la conférence, dont le volet ministériel a été ouvert par Son Excellence le Président de la République du Kenya, Uhuru Kenyatta, environ 850 participants, dont 36 ministres africains de l'Éducation et des hauts fonctionnaires de 49 États membres,

le Commissaire de l'Union africaine pour les ressources humaines, la science et la technologie ainsi que des représentants du Parlement Pan-Africain et d'autres organes panafricains d'enseignement et de recherche, les Communautés Économiques Régionales (CER), la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique (ADEA), des représentants du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales concernées par l'éducation en Afrique (Secrétariat du Commonwealth, CONFEMEN, etc.), des représentants de la jeunesse africaine et de la société civile, et les organisateurs de PACE 2018.

2. SEANCE D'OUVERTURE

La Conférence panafricaine de haut niveau sur l'éducation (PACE) 2018 a été ouverte le 25 avril.

M. Belio Kipsang, Secrétaire permanent du ministère de l'Éducation, Kenya, a souhaité la bienvenue aux délégués, et il a souligné que la conférence offrait à l'Afrique une occasion unique de partager et de discuter les histoires de réussite, les enseignements tirés, les défis et les opportunités, donnant ainsi le rythme des progrès accomplis vers la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Dans son allocution d'ouverture, le Directeur-général adjoint de l'éducation par intérim de l'UNESCO, **M. Firmin Matoko**, a remercié le gouvernement du Kenya d'accueillir la conférence et il a souligné l'importance du partenariat avec l'Union africaine dans cette entreprise. Il a rappelé que PACE 2018 offrait la possibilité d'examiner la coordination des efforts dans le domaine de l'éducation au regard de l'Agenda universel des Objectifs de Développement Durable (ODD) 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'UNESCO est convaincue qu'aucun partenaire ne peut réussir sans la collaboration de tous.

La **Professeure Sarah Anyang Agbor**, Commissaire de l'Union africaine (UA) pour les ressources humaines, la science et la technologie, a souligné qu'*Établir des passerelles entre les cadres continentaux et mondiaux de l'éducation pour l'Afrique* était le thème central de la conférence. L'éducation et le développement du capital humain, a-t-elle insisté, constituent les outils les plus importants pour réaliser l'Agenda 2063. D'où la nécessité d'une vision de l'Afrique élaborée localement, comme énoncée dans la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25). Les investissements et les partenariats en éducation sont nécessaires et la jeunesse de la population africaine représente un avantage comparatif.

Mme Amina Mohamed, Ministre chargée de l'Éducation dans le gouvernement du Kenya, a invité les participants à la conférence à faire le bilan des progrès réalisés à ce jour, à identifier les défis rencontrés et les opportunités saisies de façon à tirer des enseignements pour de futurs progrès. L'éducation, a indiqué Mme Mohamed, est le fondement du progrès social et il est nécessaire d'investir massivement dans l'éducation pour aborder les inégalités, l'exclusion et les rigidités systématiques.

3. JOURNEE 1 - REUNIONS TECHNIQUES

Mme Zulmira Rodrigues, Coordonnatrice UNESCO PACE, a présenté et expliqué le programme de la conférence et le déroulement des réunions techniques aux délégués et aux participants. Après la plénière présentant le thème central et les débats des Journées 1 et 2, les participants participeront à l'une des quatre séances parallèles, qui auront chacune un sous-thème le matin et l'après-midi. Chaque sous-thème sera présenté par un panel de spécialistes, et sera suivi de discussions finissant par la formulation de recommandations pour la réunion ministérielle de la journée 3 de la conférence.

3.1 Séance Plénière : Exploiter le dividende géographique de l'Afrique par une éducation de qualité

3.1.1 Former des citoyens africains qualifiés comme agents du changement en exploitant le dividende géographique en Afrique : spécificités, convergences et complémentarités des cadres de l'ODD 4 et de CESA

Dans son exposé liminaire, **M. Jordan Naidoo**, Directeur de la Division pour l'appui et la coordination de l'agenda Éducation 2030 à l'UNESCO, a rappelé que des stratégies parallèles engendrent des pertes d'efficacité, et que les cibles et les priorités de l'ODD 4 et de CESA 16-25 doivent être étudiées ensemble.

Cibles de l'ODD 4 2030	Objectifs de CESA 16-25
Enseignements primaire et secondaire de qualité pour tous	Revitaliser la profession d'enseignant ; construire et réhabiliter les infrastructures ; exploiter la capacité des TIC ; renforcer les programmes de sciences et de mathématiques
Développement de la petite enfance et éducation pré primaire pour tous	Améliorer la gestion des systèmes éducatifs et les statistiques ; unir les parties prenantes
Égalité d'accès à l'EFTP et à l'enseignement supérieur	Étendre l'EFTP ; revitaliser et étendre l'enseignement supérieur
Compétences pertinentes pour le travail	Acquisition des connaissances et des compétences
Égalité des genres et accès équitable à l'éducation et à la formation	Parité et égalité des genres

Lecture, écriture et calcul

Campagne d'alphabétisation

Éducation et compétences pour le
développement durable et la citoyenneté
mondiale

Éducation à la paix

M. Naidoo a identifié comme enseignements à tirer du processus de consensus et de divergence depuis 2016, la nécessité de se concentrer sur : (i) une approche systémique ; (ii) l'apprentissage : apprentissage tout au long de la vie, compétences pour la vie et pour le travail, enseignants, mesure et évaluation ; (iii) l'équité et le droit à l'éducation : « ne laisser personne pour compte » ; et (iv) le financement de l'éducation : accroître l'investissement, l'innovation et l'efficacité.

Mme Beatrice Njenga, Chef de la Division de l'éducation UA-HRST, a rappelé la vision de l'Agenda 2063 « d'une Afrique intégrée, pacifique et prospère, dirigée et gérée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale », sa reconnaissance que ses ressources humaines sont la ressource la plus précieuse du continent et l'impératif d'investir dans l'éducation. Elle a ensuite cité la mission de CESA 16-25 : « Réorienter les systèmes d'éducation et de formation en Afrique pour répondre aux besoins de connaissances, de compétences, d'innovation et de créativité nécessaires pour promouvoir les valeurs fondamentales africaines et propulser le développement durable à tous les niveaux pour réaliser l'Afrique que nous voulons », avant d'examiner les conditions propices à la réalisation de cette vision (volonté politique, paix et sécurité, égalité des genres, mobilisation de ressources, partenariats) et elle a présenté la façon dont elles sont reliées aux principes directeurs, aux « piliers » et aux objectifs stratégiques de CESA 16-25. Mme Njenga a examiné le cadre de mise en œuvre de CESA 16-25 et elle a fait le point sur l'état d'avancement des onze groupes thématiques prévus. Les rôles respectifs des CER, des États membres et des partenaires de l'UA dans la réalisation de CESA 16-25 ont été présentés. Mme Njenga a également souligné qu'il est important que tous les enfants africains achèvent l'enseignement secondaire si l'Afrique veut récolter les dividendes démographiques de l'explosion de sa jeunesse et renforcer les compétences et le capital intellectuel pour le développement.

3.2 Séances Parallèles

3.2.1 Faire avancer l'inclusion, l'égalité des genres, l'enseignement et l'apprentissage à travers l'approche de l'apprentissage tout au long de la vie pour aborder les questions inachevées du programme de l'Éducation pour Tous

i. Inclusion et égalité des genres

Panélistes : **M. Said Ould Voffal**, Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) ; **Mme Rita Bissoonauth**, Union africaine/Centre international pour l'éducation des filles et des femmes (CIEFFA) ; **Mme Ita Sheehy**, UNHCR ; **Mme Claire Perrin-Houdon**, *Humanity & Inclusion* ; **M. Olivier Pieume**, Bureau de l'UNESCO à Dakar.
Modérateur : **M. Roland Angerer**, *Plan International*

Introduction

L'objectif était de débattre de l'éducation équitable et inclusive de qualité et de la promotion des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous à tous les niveaux, quel que soit le sexe, le handicap, l'appartenance ethnique ou la vulnérabilité. Le nombre élevé d'enfants et de jeunes non scolarisés ainsi que les faibles taux d'adultes alphabétisés en Afrique indiquent qu'offrir à chaque individu une possibilité égale et personnalisée de progrès scolaire reste un défi à travers le continent. En dépit des progrès louables réalisés au cours des deux décennies écoulées en vue d'étendre l'accès à l'éducation de base, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour surmonter les obstacles à l'apprentissage et s'assurer que tous les apprenants fréquentant l'école ou d'autres cadres d'apprentissage disposent d'un environnement réellement inclusif et fondé sur l'égalité des genres. Ce panel a discuté des options pour opérer un changement systémique promouvant l'accès à une éducation de qualité, et une participation efficace aux processus et aux résultats d'apprentissage. La séance a porté en particulier sur les groupes marginalisés, notamment les jeunes et les adultes qui n'ont pas fréquenté un programme d'enseignement ou de formation formels, pour garantir des filières éducatives exemptes de préjugés et doter tous les apprenants des compétences dont ils ont besoin pour la vie, le travail et la citoyenneté.

Discussion

Les participants ont observé que, malgré la diminution importante des taux d'enfants non scolarisés sur le continent, le nombre d'enfants qui ne vont pas à l'école en Afrique subsaharienne a en réalité augmenté entre 2000 et 2016, à tous les niveaux d'enseignement. Cela va totalement à l'encontre du tableau qui se dégage de l'Afrique du Nord, ce qui indique des progrès inégaux en matière de couverture éducative sur le continent. Globalement, les enfants réfugiés sont cinq fois plus susceptibles de ne pas être scolarisés que leurs condisciples non réfugiés. Associés aux faibles taux d'alphabétisation des adultes, les dernières données disponibles indiquent que fournir à chaque individu une possibilité équitable de progrès scolaire reste un défi à travers le continent.

La pauvreté, le genre, l'éloignement géographique, le déplacement de population, le handicap et l'albinisme, aggravés par la violence et les pratiques sociales discriminatoires, plus particulièrement dans les situations de conflit et de crises humanitaires, figurent parmi les principales causes d'exclusion et/ou de résultats médiocres. Pourtant, de l'avis général, la collecte et l'analyse des données, et par voie

de conséquence les plans sectoriels d'éducation, ne reflètent pas adéquatement la diversité des facteurs qui minent l'accès, la fréquentation, la réussite et la poursuite de l'éducation.

L'ODD 4 accroit l'accent mis sur une éducation de qualité inclusive et équitable, et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, ce qui représente de nouveaux défis pour les planificateurs sectoriels de l'éducation. CESA 16-25, pour sa part, met l'accent sur un accès équitable à une éducation holistique, inclusive, y compris les possibilités d'apprentissage tout au long comme condition sine qua non du développement durable.

Mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 4 exige de recueillir de nouvelles données sur la qualité et les résultats d'un éventail plus large d'apprenants et de questions. Des progrès ont été accomplis pour mesurer les cibles de l'ODD 4, mais les données ne sont pas disponibles pour tous les indicateurs, et certains indicateurs n'ont pas encore été définis. Lorsqu'elles sont disponibles, les données ne sont pas toujours recueillies de manière normalisée, précise, cohérente et en temps utile, et les parties prenantes et les planificateurs nationaux ne possèdent pas, n'analysent pas, n'interprètent pas et n'utilisent pas toujours les données disponibles de manière adéquate ou rigoureuse.

Les plans sectoriels d'éducation, n'abordent pas les disparités et les vulnérabilités, sauf quand il existe un effort explicite de les aborder à toutes les étapes du processus de planification.

De plus, les participants ont observé qu'il est nécessaire d'adopter une approche intégrée pour s'attaquer aux différentes causes d'exclusion, au lieu de travailler en silos.

Ne laisser personne pour compte signifie accorder immédiatement la priorité à ceux qui sont les plus en retard. Il est nécessaire d'adopter des stratégies et des approches proactives qui abordent les besoins de ceux qui sont laissés pour compte. Par exemple, les jeunes et les adultes qui n'ont pas bénéficié des programmes d'enseignement ou de formation formels ont besoin de possibilités pour acquérir les compétences alphabétiques de base et une formation professionnelle non formelle. Les nouvelles technologies permettent de réduire la durée et le coût de l'alphabétisation et de la formation professionnelle. Un certain nombre de pays ont déjà adopté une approche complète pour s'assurer que les réfugiés ont accès à l'école, y compris dans la planification sectorielle de l'éducation. Le Sénégal, le Togo, la Gambie et le Mali ont déjà pris des mesures pour aborder les besoins d'éducation des adultes analphabètes, tandis que le Burkina Faso et Madagascar ont pris des mesures pour renforcer l'éducation inclusive par la formation des enseignants. Mettre en place des écoles séparées pour les réfugiés n'a pas marché. Le soutien aux écoles locales est plus efficace. Une approche similaire est vraie pour les enfants qui ont des besoins spéciaux : en définitive, l'intégration est plus rentable et efficace que la ségrégation.

Recommandations

1. Des données précises, ventilées par sexe, par âge et par aptitude, ainsi que des données à l'échelon des écoles sur l'accessibilité, la formation des enseignants, la participation, les processus et résultats d'apprentissage, doivent être collectées systématiquement, possédées et utilisées pour s'assurer que les politiques et plans éducatifs sont fondés sur des données factuelles et efficaces. Les parties prenantes de l'éducation, plus spécialement celles qui sont touchées par la discrimination et l'exclusion, et les jeunes en particulier, doivent être impliqués dans la collecte, l'interprétation et l'utilisation des données et des informations pour entraîner l'appropriation dans la prise de décision et la formulation des politiques.
2. La vision globale de l'éducation inclusive doit s'appliquer à toutes les étapes du processus de planification : analyse sectorielle de l'éducation, formulation de la politique, conception du programme, évaluation des coûts et financement du plan, plan de hiérarchisation des priorités/action, et suivi et évaluation, y compris de la formation non formelle et professionnelle. La planification sectorielle de l'éducation doit être à la fois globale, en ce sens qu'elle doit traiter tous les facteurs de l'exclusion, et spécifique en ce sens que des lignes budgétaires doivent être définies pour chaque facteur identifié.
3. Il est nécessaire d'adopter une approche intégrée des différentes causes d'exclusion, au lieu de travailler en silos sur chaque cause séparément. En outre, il est nécessaire d'adopter des stratégies et des approches proactives pour se concentrer sur les exclus. Pour ce faire, il sera nécessaire d'établir des partenariats avec d'autres secteurs et parties prenantes, et avec les exclus. Des approches participatives incluant les jeunes sont nécessaires pour les associer aux processus et il faut supprimer les obstacles qu'ils rencontrent pour les inclure à la table.

ii. Enseignement et apprentissage :

Les orateurs de la séance de l'après-midi étaient **Mme Sajitha Bashir**, Banque mondiale ; **M. Hilaire Hounkpodote**, Coordonnateur PASEC, CONFEMEN ; **Mme Talia Miranda De Chaisemartin**, Partenariat mondial pour l'Éducation ; **Mme Marguerite Khakasa Miheso-O'Connor**, Consultante, Union africaine ; **Professeur Steve Nwokeocha**, Fédération africaine des autorités réglementaires de l'enseignement (AFTRA) ; **Mme Hellen Inyega**, Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique (ADEA).

Modérateur : **M. Jacques Boureima Ki**, CONFEMEN

Introduction

Selon les dernières données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), une proportion importante d'enfants, de jeunes et d'adultes n'acquièrent pas les

compétences de base en lecture, en écriture et en calcul en raison de l'absence d'accès ou d'un accès inadéquat à l'éducation ainsi que de la mauvaise qualité des possibilités d'apprentissage qui sont à leur disposition. En Afrique subsaharienne, au total 202 millions d'enfants et d'adolescents en âge de fréquenter l'école n'ont pas atteint les seuils minimaux de compétence en lecture et en mathématiques. Ils représentent 33 % des 617 millions de personnes estimées dans une situation similaire dans le monde. Une telle crise de l'apprentissage « indique un immense gaspillage de potentiel humain qui pourrait compromettre les progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) » et des cibles de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25). La séance visait à discuter de la mauvaise qualité de l'éducation, en ciblant l'enseignement et l'apprentissage. Ce faisant, les discussions devaient fournir les dernières données et permettre des échanges entre les pays et les parties prenantes sur les bonnes pratiques et les approches innovantes depuis 2015.

Défis et questions

Les participants ont noté que les données provenant des évaluations d'apprentissage internationales (PISA, TIMSS) et régionales (PASEC, SACMEQ) ainsi que les données de l'ISU signalent le fait que 202 millions d'enfants africains n'ont pas atteint les seuils minimaux en lecture et en mathématiques ; que au regard des normes internationales, les pays d'Afrique subsaharienne ont de très mauvais résultats, et que l'Afrique dans son ensemble fait face à une crise de l'apprentissage.

De fait, les systèmes d'évaluation de l'apprentissage au niveau national sont faibles, et les données sont insuffisantes et, quand elles sont disponibles, ne sont pas diffusées et ne sont pas utilisées pour améliorer le processus d'enseignement et d'apprentissage.

On constate une absence évidente d'équité en matière d'apprentissage : les pauvres, ceux qui vivent dans des zones rurales/éloignées, ou qui ne parlent pas la langue d'instruction sont très désavantagés.

Les preuves empiriques indiquent que les enfants qui ont participé à des programmes d'apprentissage préprimaire obtiennent de meilleurs résultats dans les classes élevées, mais l'accès à ces programmes est limité et cher.

Les participants ont également observé que si l'équité est une question majeure, les enfants et le leadership des écoles importent pour l'apprentissage. Cependant, les enseignants de nombreux pays africains ont tendance soit à ne pas être formés ou sont mal formés, ont de mauvaises conditions de travail, une faible confiance en eux, un mauvais statut et sont peu motivés.

Néanmoins, face à ces défis, la volonté politique d'aborder les questions de l'enseignement et de l'apprentissage de manière globale est souvent insuffisante.

Recommandations

1. Il faut offrir à tous les enfants des programmes d'apprentissage préscolaires structurés.
2. Il faut leur enseigner dans une langue qu'ils comprennent. La question de la langue est, avant tout, une question pédagogique.
3. Il faut accorder la priorité à la professionnalisation, la gestion et le soutien des enseignants, y compris les enseignants du préscolaire eu égard à l'amélioration du processus de recrutement, la formation, le déploiement, les conditions de travail (notamment responsabilisation et incitations) et l'institutionnalisation du dialogue avec les représentants des enseignants.
4. Les systèmes d'évaluation des apprentissages (politiques et outils) nécessitent le renforcement et un passage de *l'évaluation de l'apprentissage* à *l'évaluation pour l'apprentissage* de sorte que les données produites servent à améliorer l'apprentissage des élèves.

3.2.2 Utiliser les technologies du 21^{ème} siècle pour l'avancement des systèmes éducatifs, des sociétés et des économies en Afrique

i. Technologies numériques en éducation

Les orateurs de la séance comprenaient **M. Nivo Ralamboranto**, Ministère de l'Éducation Nationale (Madagascar), **M. Stephen Ndawula**, Université de Kyambogo (Ouganda), et Département des Ressources humaines, de la science et de la technologie (Union africaine), **Mme Diane Sengati**, Conseil de l'éducation du Rwanda et **Mme Vaidah Mashangwa**, Ministère des Enseignements primaire et secondaire, **Prof. Yurong Guo**, Président de l'Université de science et de technologie de Chine méridionale (Chine), **M. Wallace Gichunge**, *Centre for Information and Media Literacy* (Kenya), et **Mme Elianne Philibert**, X-Prize
Modérateur : **Jerome Morrissey**, Initiatives mondiales des écoles et des communautés numériques (GESCI)

Introduction

Les technologies numériques peuvent servir de vecteur à la qualité de l'éducation et contribuer à l'atteinte des cibles de l'ODD 4 et de CESA 16-25. La séance de la matinée visait à permettre la présentation de différentes pratiques et expériences relatives à l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le cadre des efforts pour une éducation de qualité en Afrique et favoriser ainsi le partage

des expériences. En particulier, les participants ont examiné comment les politiques des TIC concernant les Ressources Éducatives Ouvertes (REO) peuvent faciliter la mise en œuvre du programme national de l'éducation. Les participants à la séance de la matinée ont également examiné les ressources et les pratiques de formation en ligne, ouvertes et à distance, au Rwanda ainsi que l'Université virtuelle panafricaine. Les présentations ont aussi porté sur l'utilisation qui est faite au Rwanda et au Zimbabwe du Cadre de compétence en TIC de l'UNESCO pour les enseignants, en tant que guide des politiques et des stratégies de formation des enseignants dans d'autres pays du continent. L'importance des « outils » et des infrastructures dans l'utilisation des technologies numériques en éducation a été également abordée, en mentionnant spécifiquement le renforcement des capacités des responsables politiques, des dirigeants institutionnels et des administrateurs.

Discussion

La technologie peut apporter un soutien efficace et durable à l'enseignement et l'apprentissage, notamment la formation des enseignants, comme discuté pendant la séance, dans les contextes du Kenya, de Madagascar, d'Ouganda et du Zimbabwe.

Dans la perspective de faire une utilisation optimale de la technologie en éducation, les sujets de préoccupation ont compris, tout d'abord, l'absence d'infrastructures appropriées (connectivité, matériels et logiciels) sur le continent africain et le « coût total de la modélisation de l'appropriation » pour veiller à ce qu'elle soit abordable et durable. Le financement demeure une contrainte majeure et, très important, la résistance des enseignants enracinés dans des méthodes traditionnelles d'apprentissage.

Les participants ont ensuite examiné la nécessité du développement des capacités et des incitations pour les enseignants en matière d'utilisation des TIC d'une part, et ils ont fait remarquer que les apprenants africains devaient développer une attitude responsable face au contenu basé sur Internet (sécurité Internet). En outre, l'absence de politiques vigoureuses et cohérentes pour les Ressources Éducatives Ouvertes (REO) en éducation a été soulignée.

Recommandations

1. La fourniture d'infrastructures TIC appropriées dans les écoles (matériels et logiciels incluant le haut débit Internet) doit aller de pair avec un développement approprié des capacités au sein du système éducatif. De plus, le développement des capacités en vue de l'utilisation des TIC au sein du système éducatif doit assurer un continuum de la formation initiale à la formation continue des enseignants pour surmonter la résistance et assurer l'amélioration de la pratique de l'enseignement en classe.
2. Adopter l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) et la sécurité Internet au sein du curriculum.

3. Il est nécessaire d'ancrer les TIC, incorporant les Ressources Éducatives Ouvertes (REO) et la technologie d'assistance, dans la politique globale de l'éducation. Par ailleurs, les REO doivent être exploitées pour soutenir la contextualisation et l'élaboration locale du contenu numérique pour les curricula.
4. Favoriser les partenariats publics-privés en appui aux TIC en éducation au niveau national, régional et continental.

ii. Rôle de l'éducation dans le développement des économies africaines du 21^{ème} siècle

Wallace Gichunge, Kenya, a pris la parole devant les participants. Le modérateur était le **Professeur Torto**, de l'Académie africaine des sciences.

Introduction

Les économies africaines évoluent rapidement en raison de plusieurs facteurs qui comprennent la technologie, l'évolution du monde du travail, les tendances démographiques et la migration. Bien que la numérisation soit souvent associée avec l'industrie high-tech et les processus de production complexes, elle influence également toute une palette d'activités informelles et les moyens de subsistance des populations, de la vente dans la rue et le prix des produits aux activités agricoles, et elle continuera à impacter les marchés du travail et l'activité économique en Afrique.

L'une des questions politiques les plus immédiates et complexes à laquelle se trouvent confrontés les pays africains est la fourniture d'une main-d'œuvre qualifiée dans l'utilisation des technologies numériques dans tous les secteurs de l'économie. À cet égard, les derniers chiffres de l'institut de statistique de l'UNESCO (ISU) concernant la couverture éducative ainsi que la réussite scolaire sont préoccupants. En outre, l'écart entre les citoyens de différents milieux socioéconomiques quant à leurs possibilités et leurs capacités d'accéder et d'utiliser les TIC est couramment considéré comme un obstacle potentiel à la participation à la société numérique.

Les systèmes d'éducation et de formation doivent mieux évaluer et anticiper l'évolution des besoins en compétences afin d'adapter les programmes scolaires, les qualifications et les filières offerts. Les sociétés et les économies africaines auront de plus en plus besoin des compétences du 21^{ème} siècle, notamment les compétences créatives, entrepreneuriales, et numériques, parallèlement aux compétences à la citoyenneté pour édifier des sociétés inclusives et pacifiques.

Mais, d'abord et avant tout, l'importance des fondements de l'éducation pour soutenir l'acquisition, le renouvellement et la mise à niveau des compétences dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie est une préoccupation prioritaire, particulièrement pour les pays les moins développés qui ont des taux d'analphabétisme très élevés.

Discussion

Les faibles taux d'alphabétisme de nombreux pays africains nuisent à l'acquisition des compétences fondamentales qui sont nécessaires pour soutenir l'acquisition, le renouvellement et la mise à niveau des compétences, de façon à stimuler la compétitivité des pays dans une économie mondialisée et fondée sur le savoir.

Le développement des compétences pour le développement des économies et des sociétés africaines continue d'être entravé par : (i) la mauvaise qualité de l'éducation – savoir dans quelle mesure les enfants et les adolescents n'apprennent pas, et ; (ii) le manque de possibilités d'apprentissage – savoir dans quelle mesure les jeunes ne sont pas scolarisés, n'ont aucun emploi et ne suivent aucune formation.

La numérisation offre à l'Afrique des possibilités de bonds technologiques et de rattrapage, mais l'accès inégal aux compétences, en particulier les compétences numériques, dans la plupart des pays africains contribuent non seulement à perpétuer et à aggraver l'exclusion sociale, mais elle empêche aussi l'intégration harmonieuse de ces pays dans la société mondiale du savoir. Il est ironique de constater que la numérisation peut aggraver le désavantage d'être pauvre, d'être une femme, d'habiter une zone rurale ou d'appartenir à un groupe social marginalisé.

Confrontés au défi d'alimenter la modernisation économique, les systèmes éducatifs africains continuent d'être gravement handicapés par le manque de données de qualité pour le suivi et l'évaluation, et la politique et la planification fondée sur des données factuelles.

Recommandations

1. Afin d'intégrer de manière efficiente et efficace l'économie mondiale fondée sur le savoir, caractérisée par une évolution technologique continue, les systèmes africains d'éducation et de formation doivent mieux évaluer et anticiper l'évolution des besoins en compétences afin d'éclairer les politiques et les stratégies d'éducation et de formation, comme le montrent les programmes scolaires (curricula), les qualifications et les filières offerts. Ceci nécessite une analyse prospective, fondée sur les tendances économiques émergentes et les exigences du marché du travail.
2. Les systèmes africains d'éducation et de formation doivent donc travailler en étroite collaboration avec l'industrie, le secteur privé et les employeurs en général, de façon à forger les partenariats qui permettront de faire correspondre la demande et l'offre sur le marché du travail. Il convient donc d'encourager le secteur privé à participer activement à tracer les contours de l'avenir de l'éducation africaine.

3. Afin de répondre aux besoins sociétaux en rapide évolution, les systèmes africains d'éducation et de formation doivent renforcer leurs capacités en vue d'une politique et d'une planification fondées sur des données factuelles (y compris le suivi et l'évaluation) au moyen de Systèmes d'Information et Gestion de l'Éducation (SIGE) efficaces, appuyés par les technologies de pointe.

3.2.3 Pertinence de l'éducation pour favoriser des sociétés résilientes, qualifiées, prospères, durables et pacifiques

i. Fournir aux jeunes et aux adultes les compétences adaptées au travail.

Panélistes : **M. Nicholas Ouma**, Union africaine, **Professeur Mongi Boughzala**, Université de Tunis El Manar, **M. Makha Ndao**, ADEA, **M. Mwandinya**, Ministère du Travail, Malawi, **M. Kouete**, *Cameroon Business Industrial Group*.

Modérateur : **M. Szedou Hanafiou**, Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF)

Introduction

La population africaine de jeunes augmente rapidement et devrait doubler pour atteindre plus de 830 millions d'ici 2050. La Banque africaine de développement (BAD) observe que bien que 10 à 12 millions de jeunes entrent dans la vie active chaque année, seulement 3,1 millions d'emplois sont créés, laissant un très grand nombre de jeunes sans emploi (documents de travail, Annexe A). La prédominance du secteur informel qui représente plus de 80 % de l'économie se traduit par une vulnérabilité croissante face à l'emploi, en particulier des jeunes. La majorité de ceux qui sont actifs dans le secteur n'a pas les compétences qui pourraient leur permettre d'étendre leurs activités et de produire suffisamment pour assurer leur subsistance et accroître leurs revenus. Le contexte est aggravé par les taux élevés de jeunes non scolarisés, 60 % des jeunes âgés de 15 à 17 ans, selon l'ISU (documents de travail, Annexe A).

Discussion

La majorité de la population active africaine appartient au secteur informel et n'a pas les compétences qui pourraient lui permettre d'étendre ses activités génératrices de revenus et d'accroître sa productivité. En fait, 38 % de la population africaine adulte, soit quelque 153 millions de personnes, est analphabète, dépassant 50 % dans certains pays.

Si les personnes qui travaillent dans les secteurs formel et informel étaient dotées des compétences appropriées, elles pourraient soutenir une productivité accrue et une croissance économique plus forte et plus inclusive dans l'ensemble du continent. La majorité des programmes de développement des compétences en Afrique sont cependant guidés par l'offre et déconnectés des demandes du marché du travail. Aider

les pays à planifier et à mettre en œuvre des systèmes d'éducation et de formation qui dotent les jeunes et les adultes des compétences qui sont réellement nécessaires pour le monde du travail doit être la pierre angulaire des initiatives politiques. Par voie de conséquence, ceci implique de renforcer les systèmes d'information sur le marché du travail, d'anticiper les besoins du marché du travail, de donner des conseils fiables en matière d'orientation professionnelle, et d'élaborer des politiques et des programmes de développement des compétences, ainsi qu'un cadre, des méthodes et des outils de reconnaissance et de certification des compétences et des aptitudes dans différents contextes (par ex. monde du travail, secteur informel, et apprentissage traditionnel).

L'inadéquation importante entre les compétences disponibles au sein de la population active et les besoins des employeurs a été débattue en relation avec la situation de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, ce qui suggère la nécessité d'une éducation et d'une formation axées sur la demande et la participation du secteur privé dans les programmes de développement des compétences. Le secteur éducatif doit par conséquent trouver des moyens de nouer des partenariats avec l'industrie pour dispenser la formation préprofessionnelle et inculquer les compétences professionnelles en élaborant en collaboration des plans de formation et des possibilités de formation en alternance ou de stages.

Recommandations

1. Les gouvernements doivent établir des liens entre l'éducation et la formation d'une part, et le marché du travail d'autre part, de façon à anticiper les futures tendances et les besoins en compétences de l'économie.
2. Mettre en place, au niveau national, un cadre pour les Partenariats Publics-Privés (PPP) afin d'encourager la participation du secteur privé/des employeurs dans la conception, la fourniture et l'évaluation des programmes de développement des compétences (financements/stages, etc.).
3. Développer les systèmes d'information sur le marché du travail en incorporant le secteur informel de l'économie.
4. Assurer le développement des compétences de la population active du secteur informel.

ii. Fournir les compétences utiles pour la vie et le vivre ensemble

Orateurs : **M. Hubert Gijzen**, Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique australe ; **M. Darius Ogutu Mogaka**, Ministère de l'Éducation Kenya ; **Mme Jane Nyanga**, *Kenya Institute of Curriculum* ; **M. Henri Noel Tatangang**, *Plan International*, République centrafricaine ; **Mme Cheryl Weston**, *National Curriculum Statements*, South Africa, **M. Lang Fafa Dampha**, Académie africaine des langues (ACALAN).
Modérateur : **M. Hubert Gijzen**, UNESCO

Introduction

L'éducation développe des sociétés saines, qualifiées, prospères, pacifiques, durables et résilientes, car elle dote les apprenants des valeurs, des connaissances et des compétences nécessaires pour favoriser le sentiment d'appartenance à une humanité commune, ainsi que le sens de la responsabilité d'édifier des sociétés plus justes et durables. En ces temps où les menaces et les défis mondiaux augmentent, tels que les inégalités, l'exclusion, la violence et le sectarisme aggravé, lesquels minent la cohésion sociale, tant au niveau international que national, l'apprentissage du vivre ensemble est plus que jamais d'actualité.

La séance de l'après-midi visait à examiner, entre autres, à :

(i) La santé sexuelle et reproductive et l'importance d'aider les jeunes à prendre des décisions avisées et responsables sur leur santé sexuelle et reproductive ; (ii) l'éducation au développement durable et une planète plus saine et respectueuse de la biodiversité ; (iii) la promotion des langues locales et l'utilisation de l'*Histoire générale de l'Afrique de l'UNESCO* dans l'éducation pour promouvoir l'efficacité pédagogique et le respect de la diversité culturelle, associée à une connaissance et une compréhension meilleures de la genèse des sociétés africaines ; et (iv) l'éducation à la paix et la prévention de l'extrémisme violent.

Discussion

On prévoit que la population des jeunes d'Afrique subsaharienne passera de 158 millions aujourd'hui à 281 millions d'ici 2050. L'UNESCO pense que lier étroitement l'éducation et la santé produit un cercle vertueux qui permet à l'Afrique d'exploiter le dividende démographique pour la croissance et le développement.

Comment expliquer les taux de scolarisation indiquant que les filles africaines sont toujours derrière dans les enseignements primaire et secondaire ? Les indicateurs de santé et de genre en Afrique subsaharienne indiquent qu'entre 5 % et 25 % des adolescentes ont eu un rapport sexuel à l'âge de 15 ans ; jusqu'à 12 % des filles sont mariées à 15 ans, et 28 % des filles ont eu un enfant à 18 ans. De plus, les nouvelles infections touchant les Africains âgés de 15-24 ans en 2016 atteignaient 141 000 chez les hommes, mais 290 000 chez les femmes. On a également noté que 39 % des adolescents et 49 % des adolescentes, lorsqu'ils sont interrogés, sont capables de donner au moins une raison justifiant qu'un homme batte sa femme. Dans ces circonstances, l'inégalité des genres et la violence fondée sur le genre représentent un défi majeur et dispenser l'éducation à la santé et à la santé reproductive à l'école est une priorité.

Les participants ont convenu qu'il était nécessaire de traiter les questions relatives à la santé sexuelle et reproductive et les droits afin d'élargir l'accès à l'éducation et d'aider la transition démographique, d'où l'importance de l'éducation à la santé pour des modes de vie durables. Ils ont noté que les décideurs et les responsables politiques d'Afrique de l'Est et australe se sont récemment engagés à fournir des services

complets d'éducation à la sexualité et de santé sexuelle et reproductive aux adolescents et aux jeunes.

La reconnaissance de la culture africaine et la connaissance de son histoire sont la clé de l'apprentissage du vivre ensemble. *L'Histoire générale de l'Afrique de l'UNESCO* offre aux jeunes du continent les outils pour comprendre et préserver la culture africaine. L'éducation peut servir de passerelle pour développer la cohésion sociale et promouvoir l'inclusion. Le conflit en cours en République centrafricaine a eu un impact catastrophique sur le système éducatif du pays et sur la fréquentation scolaire dans les régions touchées. L'expérience de *Plan International* dans le sous-district de Boda souligne l'importance d'adopter une approche prenant en compte les conflits et de développer des plateformes de dialogue pour impliquer les parties prenantes et les parents afin de briser le cycle de la peur et de permettre aux enfants musulmans et non musulmans d'être à nouveau scolarisés ensemble.

En Afrique du Sud, il existe un effort concerté visant à protéger les droits linguistiques et à promouvoir le multilinguisme dans l'éducation, en reconnaissance du fait que la langue maternelle fournit le fondement de l'apprentissage et que les langues locales aident à favoriser la cohésion sociale et l'intégration. Par ailleurs, sur le continent, selon l'expérience de l'ACALAN, les langues et la culture africaines ne reçoivent pas toujours l'attention qu'elles méritent de la part des responsables politiques et souffrent de la pénurie d'enseignants. L'expérience sud-africaine signale d'autres défis : les contraintes liées aux capacités limitées d'enseigner une langue africaine, l'insuffisance des ressources pédagogiques et les implications en termes de répartition du temps pour les écoles.

Le développement culturel est un facteur important du développement durable. Pour sa part, l'Éducation au Développement Durable (EDD) est « un élément indissociable de l'Objectif de développement durable sur une éducation de qualité et un outil clé pour tous les Objectifs de développement durable ». (Résolution 72/222 de l'Assemblée générale de l'ONU). Pourtant, l'EDD n'occupe pas la place centrale qu'il mérite dans les programmes scolaires enseignés sur le continent africain.

Recommandations

1. Pour définir les priorités et les politiques relatives aux compétences utiles pour la vie et le vivre ensemble, les apprenants doivent être au cœur du processus et les parties prenantes impliquées. Les enfants et les jeunes doivent être impliqués dans l'identification des questions relatives aux droits dans leurs communautés et pouvoir proposer leurs propres solutions. Le dialogue, l'approche prenant en compte les conflits et l'implication des parties prenantes sont indispensables pour la planification et la mise en œuvre. L'apprentissage dans ce domaine ne peut être amélioré que par des approches d'enseignement centrées sur les élèves et actives ainsi qu'une plus grande pertinence du contenu des programmes scolaires.

2. Pour exploiter le dividende démographique, il est nécessaire d'intégrer l'éducation à la santé reproductive, l'égalité des genres, l'EDD, l'histoire et les langues africaines dans les programmes scolaires afin que les résultats scolaires deviennent une réalité pour tous les adolescents et les jeunes. Ceci est conforme à la *Feuille de route pour tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse* de l'Union africaine.
3. Un engagement soutenu en vue de donner aux jeunes accès aux services de santé sexuelle et reproductive est nécessaire et la communauté internationale doit être un partenaire pour s'assurer que les politiques sont fondées sur des données factuelles.
4. Il est nécessaire d'élaborer une stratégie pour promouvoir les langues africaines et le multilinguisme dans l'éducation, à la fois au sein et entre les frontières. À cet égard, il convient d'encourager la coopération entre les pays africains, car la langue et la culture sont un facteur d'intégration et de développement.
5. Les gouvernements et les bailleurs de fonds doivent investir dans l'éducation en situation d'urgence et maintenir le fonctionnement des écoles pour répondre aux besoins des enfants vulnérables et déplacés. Les parties prenantes doivent être impliquées dans la planification et l'éducation à la paix doit être introduite dans les programmes scolaires.

3.2.4 Vers des sociétés fondées sur le savoir en mobilisant un enseignement supérieur de qualité, les sciences, la technologie et l'innovation pour relever les défis continentaux et accroître la compétitivité à l'échelle mondiale

i. Enseignement supérieur et recherche

Panélistes : **M. Woldetensae**, Commission de l'Union africaine, **Professeur Damtew Teferra**, Université du Kwazulu Natal, **Professeur ZHAO**, Université de technologie de Chine méridionale/UNESCO-ICHEI, **M. Atieno Adala**, Kenya, **M. Ouattara**, Sénégal, et **Professeur Belay Kassa**, Université Pan-Africaine (UPA).

Modérateur : Professeur **Bertrand Mbatchi**, CAMES

Introduction

On a constaté une forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement supérieur à travers le monde et la demande d'enseignement supérieur continue de croître, car les universités se livrent à une concurrence à l'échelle mondiale pour attirer les étudiants. Pourtant, l'enseignement supérieur en Afrique est confronté à des défis complexes, notamment l'augmentation rapide du nombre d'étudiants, les contraintes financières, les questions de qualité en relation avec les cours, mais aussi avec les structures de gouvernance inadéquates, la fuite des cerveaux du corps professoral et les appels

croissants pour que l'enseignement supérieur contribue plus directement au développement national.

De plus, comme dans d'autres régions du monde, les données de l'ISU indiquent que les femmes ne sont pas suffisamment représentées dans l'enseignement supérieur et la recherche en Afrique.

Plusieurs pays africains ont engagé des réformes visant à améliorer la gestion et la pertinence de l'enseignement supérieur et à renforcer les capacités des universités par le biais de partenariats avec le secteur privé et la société civile en général.

Le débat de la matinée visait à débattre de certaines de ces questions et des réponses les plus prometteuses à leur apporter.

Discussion

Nul développement n'est possible sans recherche. Le défi du changement climatique souligne la nécessité de la recherche multidisciplinaire. La recherche scientifique innovante est nécessaire en Afrique et les apprenants doivent passer du statut de consommateurs de savoir à producteurs de savoir. Par ailleurs, la production de connaissances doit aller de pair avec l'assurance qualité.

Les participants ont présenté la mission de l'Université Pan-Africaine (UPA) qui, en s'appuyant sur ses coordonnateurs nationaux, offre des bourses d'études et promeut la recherche dans différentes universités du continent. Ils ont également examiné le bilan et le potentiel de l'Université Virtuelle Africaine (UVA), organisation internationale impliquant quelque dix-neuf États africains et hébergée par le Kenya depuis 2002. Sa plus grande contribution a été les Ressources Éducatives Ouvertes (REO), en particulier en mathématiques et en sciences. L'expérience de l'UVA souligne la nécessité d'harmoniser les politiques sur les REO et l'apprentissage libre sur le continent, mais aussi l'importance de rendre les apprenants plus innovants. De plus, au-delà de l'UVA, de nouveaux modèles de formation à distance sont en cours de développement, reliant les établissements au-delà des frontières nationales.

La massification de l'enseignement supérieur peut cependant constituer un défi et l'insuffisance des infrastructures d'enseignement et d'apprentissage nuit à la qualité de l'enseignement supérieur. Le manque d'infrastructures adaptées et de capacités du corps professoral à utiliser les TIC est un autre défi. Des normes et des réseaux sont requis pour assurer la qualité de la formation à distance. En outre, la technologie pose la question de lien entre éthique et qualité.

Les participants ont également discuté de la révision de la Convention sur la reconnaissance des études, certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États africains, appelée « Convention d'Addis », adoptée en 2014 et qui a remplacé la Convention d'Arusha de 1981. Elle vise à faciliter la mobilité des étudiants et, sur le continent, seul le Togo avait intégralement ratifié la

Convention d'Addis au moment de la PACE¹. Il est nécessaire d'accélérer le processus de ratification par les pays africains.

Pour sa part, le Cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation (PAQAF), approuvé par l'Union africaine en 2016, est un « Cadre primordial » relatif aux activités d'harmonisation de l'assurance qualité en Afrique. Les coûts associés sont importants et les ressources sont essentielles pour établir le PAQAF. Bien que le PAQAF travaille sur les systèmes panafricains de transfert de crédits, il est nécessaire d'harmoniser les cadres existants avec le PAQAF.

De manière générale, on a observé que les lignes directrices sur l'assurance qualité provenant de différentes initiatives doivent être « adaptées » au niveau national.

En effet, les organismes d'assurance qualité en Afrique, quand ils existent, sont confrontés à de nombreux défis et en particulier au manque de financement et au besoin de soutien technique. L'UNESCO aide certains pays à établir des organismes d'assurance qualité, y compris le renforcement des capacités des organismes existants. Le brassage des idées par le partage des pratiques exemplaires est nécessaire et l'UNESCO doit par conséquent encourager la coopération Sud-Sud.

Recommandations

1. Les infrastructures d'enseignement, d'apprentissage et de recherche (y compris la recherche multidisciplinaire) doivent être renforcées dans les établissements d'enseignement supérieur. Un engagement accru est requis pour la réalisation de l'ODD 4, et plus particulièrement de la cible 4.3 de l'ODD 4 : « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ».
2. Tous les pays doivent développer les infrastructures TIC et faciliter l'utilisation de la technologie dans les établissements d'enseignement supérieur. Il convient d'avoir recours à la coopération inter-pays pour réduire les coûts, selon les cas, par exemple l'Internet à haut débit à un prix abordable.
3. Un soutien financier et technique doit être mobilisé pour la mise en place de systèmes d'assurance qualité dans toute l'Afrique et les modèles et systèmes existants d'assurance qualité doivent être renforcés en tirant parti du partage des pratiques exemplaires et du brassage des idées.

¹ En septembre 2018, six pays africains avaient déposé leurs instruments de ratification au siège de l'UNESCO : Congo, Djibouti, Gambie, Maurice, Sénégal et Togo.

4. Tous les pays africains doivent assurer le suivi du processus de ratification de la Convention d'Addis. Les pays doivent nommer un point focal pour examiner les recommandations pertinentes au niveau national.

ii. Enseignement des Sciences, de la technologie et des mathématiques.

Panélistes : **Mme. Njenga**, Commission de l'Union africaine, **M. Nyambi**, Institut africain des sciences mathématiques (AIMS), **Mme Sichangi**, Centre pour l'enseignement des sciences et de la technologie en Afrique (CEMASTE), **Professeur Nana Opuku**, Ghana, et **M. Nyingi** - *Microsoft Corporate Philantropies*.
Modérateur : **Professeure Judite Nascimento**, Université du Cap-Vert

Introduction

Réaliser l'Agenda 2030 de développement durable requiert une pensée et des actions orientées vers la transformation. La science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (désigné par l'acronyme STEM en anglais) ont le potentiel d'améliorer la vie des Africains à travers le continent. L'Union africaine a reconnu l'importance de la science, de la technologie, de la recherche et de l'innovation pour stimuler le développement socioéconomique de l'Afrique dans son Agenda 2063. On prévoit que la « Quatrième révolution » créera un large éventail de nouveaux emplois, marquant le début d'une demande croissante de professionnels possédant les compétences et les aptitudes en STEM en Afrique. Cependant, à moins que des efforts soient faits pour s'attaquer à l'inadéquation entre les compétences actuellement disponibles et celles qui seront nécessaires à l'avenir, le continent risque d'être laissé pour compte.

Un sujet particulièrement préoccupant dans de nombreux pays africains est la participation et les résultats scolaires plus faibles des filles en STEM. De nombreuses évaluations transnationales des apprentissages constatent que les différences de genres en matière de réussite scolaire en science et en mathématiques commencent dès le premier cycle du primaire, s'approfondissent dans le secondaire et se poursuivent dans l'enseignement supérieur, le nombre de femmes qui s'inscrivent dans ces matières étant plus faibles que celui des hommes. Le rapport 2017 de l'UNESCO *Déchiffrer le code* a constaté que les différentes attentes en matière d'études et de carrières des filles et des garçons, la discrimination de genre dans les processus d'enseignement et d'apprentissage et le manque de modèles féminins (notamment les enseignantes) en STEM figurent parmi les facteurs déterminants impliqués concernant ces disparités entre les genres. La séance visait à mettre en évidence la recherche, les bonnes pratiques et les efforts nécessaires pour assurer une éducation inclusive et orientée vers la transformation en STEM qui propulse le continent sur la voie de l'*Afrique que nous voulons*.

Discussion

L'Afrique a une population de jeunes en rapide augmentation et un marché du travail en constante évolution. La technologie peut faire de ce contexte une opportunité, mais la technologie n'existe pas dans un vide et doit se traduire par la résolution de problème. L'expérience Microsoft suggère une stratégie en trois volets : développer des compétences de calibre mondial ; accroître l'accès à la technologie ; promouvoir l'innovation. Pourtant, la promesse de la technologie nécessite des partenariats avec diverses parties prenantes pour promouvoir l'enseignement des STEM et l'employabilité, et les partenariats exigent des incitations.

L'Afrique a de faibles taux d'inscription dans les cours de science, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques (STEM) et le continent est en retard dans le développement des mathématiques et des sciences en grande partie à cause de l'insuffisance des enseignants en quantité et en qualité, et du faible niveau des compétences des élèves dans ces matières en résultant. Les enseignants africains doivent avoir la capacité de transmettre aux apprenants une culture scientifique liée aux compétences de raisonnement et de résolution de problème. Il convient donc de mettre en place des programmes réguliers de développement professionnels des enseignants, pendant la formation initiale et la formation continue.

Dans la perspective de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les capacités en TIC doivent être exploitées pour accroître l'accès, la qualité et l'équité en éducation. Les TIC doivent être intégrées dans l'enseignement : il est donc indispensable de renforcer les capacités pour permettre aux enseignants d'utiliser les TIC. Par ailleurs, les doublons doivent être évités, les synergies développées et les possibilités d'EFTP dans le secondaire et le supérieur étendues et reliées au monde du travail.

En réponse au défi d'améliorer la qualité des diplômés africains formés, l'Institut africain des sciences mathématiques (AIMS), travaillant en partenariat avec l'UA, l'UNESCO et le FAWE, a créé des centres d'excellence dans six pays, et travaille avec les programmes de formation des enseignants du secondaire à développer l'intérêt en science et en mathématiques des garçons et des filles, sur la base de pédagogies prenant en compte la dimension genre.

Plus généralement, la dimension genre doit être examinée : la participation des femmes dans l'expansion des STEM doit être encouragée, plus particulièrement dans l'EFTP et la recherche, ce qui nécessite également un financement.

Recommandations

1. Adopter des politiques complètes et bien diffusées de STEM prévoyant le développement des capacités à tous les niveaux et le tutorat par les pairs (ou élèves-tuteurs). Les STEM doivent être au cœur du développement de l'enseignement supérieur avec l'adhésion des instances dirigeantes des

universités. Les politiques de STEM doivent être participatives, avec une large participation des parties prenantes.

2. L'enseignement des STEM doit être accessible à tous les élèves et doit par conséquent prendre en compte la dimension genre et les capacités des apprenants et s'assurer que l'enseignement des STEM se traduit par l'apprentissage, la formation des enseignants doit être renforcée, les stratégies pédagogiques doivent être revues et l'attention appropriée nécessaire apportée à l'adaptation du contenu, à la langue d'instruction et à l'utilisation optimale des TIC.
3. Promouvoir les partenariats : établir un réseau de partenaires pour une action intégrée, articulée et efficiente afin de réaliser les objectifs de l'Agenda 2063 concernant l'enseignement des STEM.
4. Utiliser les connaissances et les compétences en STEM pour développer la résilience sociale et économique en concevant des solutions innovantes et durables aux défis contextuels dans les domaines de l'atténuation de la pauvreté, de la sécurité alimentaire, des maladies endémiques et infectieuses.

3.3 Séance plénière

Discussion en plénière des recommandations des séances parallèles

Les problèmes et les défis des pays africains en matière d'éducation et de formation sont bien connus et il faut désormais centrer l'attention sur la résolution de problème et l'identification des solutions. À cette fin, une compréhension correcte de l'environnement politique et des besoins de renforcement des capacités dans les différents pays du continent est nécessaire de façon à ce que les politiques puissent être traduites dans la pratique pour réaliser « L'Afrique que nous voulons ».

Le défi à relever pour réduire le fossé des inégalités et l'exclusion exige de se concentrer sur les structures, les processus et les activités pour la mise en œuvre des politiques.

Les politiques inclusives ne peuvent pas ignorer la langue d'instruction comme question pédagogique et doivent permettre le recours à l'enseignement en langue maternelle, en langue des signes et aux stratégies pédagogiques amies de l'apprenant.

Pour être à la hauteur du défi, les gouvernements doivent s'engager sans réserve envers le niveau recommandé de dépenses pour l'éducation équivalent à 4-6 % du PIB national. Ceci doit s'accompagner de stratégies cohérentes de coopération régionales, associées à des mécanismes nationaux de suivi efficaces.

4. JOURNEE 2 : TRADUIRE LES AGENDAS ÉDUCATION 2030 ET CESA 16-25 EN PRATIQUE

4.1 Construire un environnement propice à la transformation de l'éducation en Afrique : promouvoir la bonne gouvernance, le leadership et la responsabilisation dans la gestion de l'éducation

Plénière

Steven Obeegadoo a présenté les conclusions préliminaires du bilan sur l'état d'alignement de l'ODD 4 et de CESA 16-25 au niveau national, régional et continental, y compris les mécanismes de coordination, de suivi et d'établissement des rapports. Le questionnaire de l'enquête a été distribué à tous les ministères de l'Éducation/Formation en Afrique avant la conférence et les principales constatations sont résumées dans un rapport en annexe.

Mme Beatrice Njenga, Chef de la Division de l'éducation UA-HRST et M. Jordan Naidoo, Directeur, Division pour l'appui et la coordination de l'agenda Éducation 2030 à l'UNESCO, ont présenté l'introduction aux séances parallèles.

4.1.1 Séances parallèles : Financement de l'éducation : respecter les engagements nationaux et internationaux

i. Accroître l'investissement novateur dans l'éducation en tant que continuum

Orateurs : **M. Makha Ndao**, Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), **Mme Maya Soonarane**, Ministère de l'Éducation, Maurice, **Mme Julie Juma**, *ActionAid International*, **Mme Amina Issa**, Coalition pour l'éducation du Mozambique, **M. Kisa Kumwenda**, Coalition pour l'éducation de la société civile (CSEC) Malawi.

Modérateur : **Mme Suzanne Grant Lewis**, Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE).

Introduction

Dans le contexte des programmes internationaux ambitieux de l'Agenda Éducation 2030 et de l'Agenda 2063 pour l'Afrique, et en raison de la baisse de l'aide publique au développement, il est clair que les sources traditionnelles de financement sont insuffisantes. En conséquence, l'attention se tourne vers des options de financement non traditionnelles ou novatrices, avec des demandes de modèles de financement hybrides ou mixtes.

La séance de la matinée visait à explorer plusieurs idées et efforts concrets pour apporter un financement novateur durable pour la transformation de l'éducation en Afrique. Les orateurs ont commencé par présenter une initiative africaine : le Fonds africain pour l'éducation, une idée lancée en 2017, puis ils ont présenté l'utilisation des prélèvements pour financer l'éducation préscolaire, la réduction des incitations fiscales des entreprises pour libérer des ressources financières pour l'éducation des filles, une étude récente sur le potentiel de la diaspora africaine et l'utilisation des prélèvements fiscaux pour financer l'éducation en Afrique australe.

Les points de vue des organisations de la société civile nationales et internationales, du gouvernement et des partenaires du développement étaient représentés dans le panel, qui a tenté d'approfondir notre compréhension du terme « financement novateur » et d'identifier les options les plus prometteuses pour le futur financement de l'éducation.

Discussion

Selon l'ADEA, l'éducation en Afrique demeure sous-financée, avec un déficit de 40 milliards pour réaliser l'ODD 4 d'ici 2030. Non seulement le financement externe pour l'éducation africaine diminue, mais encore il est fragmenté ou a tendance à cibler des sous-secteurs ou des questions spécifiques, au lieu d'aborder les besoins, au niveau national ou régional. Une étude conjointe de l'ADEA et de la Banque africaine de développement (BAD) a étudié la faisabilité d'un Fonds africain pour le développement et les modalités éventuelles d'ancrage institutionnel et de financement.

Par ailleurs, les ressources supplémentaires pour l'éducation africaine à l'avenir devront provenir principalement de sources nationales et la plupart des pays ne respectent pas le critère recommandant de consacrer 6 % de leur PIB et 15-20 % des budgets nationaux à l'éducation. Accroître le financement national durable à long terme pour le secteur exige d'améliorer l'espace budgétaire en réduisant les avantages fiscaux et en augmentant de ce fait les recettes fiscales. Par exemple, au Mozambique, *ActionAid* calcule que le coût d'éduquer l'ensemble des filles s'élève à environ 130 millions d'USD, alors que les avantages fiscaux coûtent 652 millions à l'État. De plus, il est nécessaire d'accorder la priorité à l'équité dans les dépenses pour l'éducation, comme adopter les 4 A :

- Accroître la part du budget consacré à l'éducation ;
- Accroître la dimension de la perception des recettes ;
- Accroître la prise en compte des questions d'équité dans les dépenses pour l'éducation ;
- Accroître le contrôle budgétaire pour s'assurer que l'agent arrive là où il est nécessaire.

En dépit de l'engagement des gouvernements à assurer, sur un pied d'égalité, une éducation équitable pour tous, il est clair que les sources traditionnelles de recettes sont insuffisantes pour garantir le droit à l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie. Les modèles naissants de financement novateur comprennent un prélèvement pour

l'éducation, les partenariats publics-privés pour l'éducation, l'échange de la dette au bénéfice de l'éducation ou conversion de la dette, et le financement de la diaspora par le biais des transferts de fonds.

Les inégalités en matière d'éducation apparaissent dès les premières années de vie des enfants, car l'apprentissage commence bien avant l'intervention de la scolarité officielle. La plus grande partie des dépenses consacrées à l'éducation préscolaire provient des dépenses privées des acteurs non étatiques qui prennent la responsabilité de fournir une éducation à but lucratif aux jeunes enfants. Pourtant, tant de la perspective de l'équité que celle de la qualité, de solides arguments plaident en faveur de l'intégration de l'éducation préscolaire dans les systèmes éducatifs nationaux en tant que partie intégrante d'un continuum plus large, où l'on offre aux enfants des possibilités d'apprentissage dans des cadres organisés d'apprentissage par des enseignants qualifiés et formés. Les gouvernements doivent par conséquent reconnaître leur responsabilité en matière de protection de la petite enfance et intégrer l'éducation préscolaire dans le système éducatif formel au sein d'un cadre soutenu par la législation et la réglementation, et des structures de gouvernance pour une responsabilisation du système. Dans les pays aux ressources insuffisantes, ayant un budget et des capacités institutionnelles limitées, les partenariats publics-privés peuvent être des moyens efficaces de répondre aux objectifs d'Éducation de la Petite Enfance (EPE) sans que le gouvernement ne perde la propriété et la responsabilisation de la prestation de service. L'expérience de Maurice souligne l'importance capitale de nouer des partenariats avec des prestataires privés d'enseignement pour s'assurer que les programmes d'Éducation et de Protection de la Petite Enfance (EPPE) sont abordables pour les parents et l'État.

Recommandations

1. L'idée de lancer un Fonds africain pour l'éducation, si elle obtient l'approbation des chefs d'État africains, devra être discutée avec les principales parties prenantes.
2. Les gouvernements doivent non seulement accorder la priorité à l'éducation dans les budgets nationaux, mais aussi améliorer la discipline fiscale et la perception des recettes au moyen de régimes fiscaux justes et progressifs. Appliquer les 4 A – Accroître, la part, Accroître la dimension, Accroître la prise en compte, Accroître le contrôle – pour améliorer le financement national pour l'éducation.
3. Les parties prenantes de l'éducation de concert avec les ministères africains de l'Éducation doivent étudier le potentiel du financement novateur, étudier les modèles naissants et élaborer des stratégies appropriées pour combler le déficit de financement.
4. Les États doivent étudier les partenariats avec le secteur privé afin de financer la fourniture d'EPPE sur une base équitable.

ii. Accroître l'efficacité du financement de l'éducation

Exposés de **M. Guillaume Husson**, UNESCO IPE-Pôle de Dakar, **Mme Talia Miranda De Chaisemart**, Partenariat mondial pour l'éducation, **Mme Aleesha Taylor**, *Educate Global Fund*, **Mme Yetnebersh Nigussie**, *Light of the World*, **Mme Zeinab Adam**, et **M. Graham Lang**, *Education Cannot Wait*.

Modérateur : **M. Nicolas Reuge**, UNICEF.

Introduction

Dans une situation où de nombreux États africains ont fait des efforts importants pour affecter plus de ressources au secteur de l'éducation, la marge de manœuvre pour accroître mes dépenses de l'État pour l'éducation est limitée et les ménages sont invités à augmenter leur contribution aux dépenses nationales pour l'éducation. Cependant, on constate des inégalités dans l'appropriation des ressources publiques de l'éducation par différentes sections de la population. Cette séance visait à discuter d'une utilisation plus efficace des ressources financières affectées à l'éducation, tout en étudiant les moyens d'assurer une affectation plus équitable des ressources en vue de garantir à la fois une éducation inclusive et de qualité.

Discussion

En moyenne, les gouvernements africains affectent 23 % de leurs dépenses actuelles, correspondant à 4,7 % du PIB, au secteur éducatif. Malgré des dépenses considérables, la mauvaise gestion des dépenses publiques représente un gaspillage important et parfois les écoles des régions les plus pauvres n'ont pas l'eau courante, d'installations sanitaires ou d'électricité.

Il est par conséquent nécessaire de défendre l'investissement ciblé dans la nutrition, la santé, l'assainissement, l'énergie et la technologie dans le but d'améliorer la fourniture des services éducatifs et les résultats scolaires des enfants et des jeunes des communautés à revenu faible. La nutrition et la santé ont un impact sur le développement cognitif et la fréquentation scolaire ; de plus, on a constaté que l'assainissement améliore les taux de transition du cycle primaire vers le cycle secondaire des filles ; l'énergie accroît les heures d'étude et la technologie contribue, entre autres, à une fourniture de contenu coût-efficace. En conséquence, les taux de fréquentation, de scolarisation, d'achèvement et de performance s'améliorent. L'investissement nécessaire peut être de nature privée et dirigé vers les petites et moyennes entreprises entraînant la création d'emplois locaux.

De nombreux enfants handicapés ne fréquentent pas l'école et ne bénéficient pas de l'aide publique au développement. L'investissement en faveur de l'équité implique d'aborder les besoins spécifiques de soutien aux enfants handicapés, notamment les méthodes d'enseignement différenciées, la langue des signes et le matériel en formats accessibles comme le braille ou l'audio. Cependant, la réalité sur le terrain suggère l'existence des divergences majeures entre les objectifs politiques déclarés et

l'affectation budgétaire ciblée, particulièrement pour l'éducation des enfants handicapés ou ayant des besoins spéciaux. Ceci semble vrai à la fois pour le financement national et l'aide des bailleurs de fonds. L'investissement le plus efficace en matière de handicap ou d'éducation inclusive semble être d'investir dans des enseignants qualifiés et efficaces.

Dans les pays confrontés aux crises humanitaires, de nombreux enfants âgés de 3 à 18 ans sont privés d'éducation. Dans les situations d'urgence, les gouvernements ne peuvent pas affecter le financement suffisant à l'éducation et, en conséquence, l'investissement dans « l'éducation en situation d'urgence (EiE) est tout à fait insuffisant pour répondre aux cibles de l'ODD 4 à l'échéance de 2030, avec un manque estimé à 8,5 millions d'USD selon le nouveau fonds mondial : L'éducation ne peut pas attendre ».

Accroître le financement national doit aller de pair avec les gains d'efficacité. Les voies suggérées pour élargir l'espace fiscal et accroître le financement en faveur de l'éducation comprennent d'élargir la base fiscale des pays africains, en optant pour des systèmes fiscaux progressifs qui limitent les exonérations fiscales et qui luttent contre la fraude et l'évasion fiscale. D'autre part, les réformes de gestion financière du secteur public et le suivi des ressources du financement de l'éducation, nationales et étrangères, contribuent à accroître l'efficacité du financement de l'éducation. Les exemples d'options financières novatrices présentées incluent : (i) les obligations pour l'éducation et (ii) des subventions équivalentes pour des dépenses nationales accrues pour l'éducation.

Recommandations

1. Assurer des dépenses optimales pour l'éducation au moyen de (i) l'amélioration de la gestion des principaux postes budgétaires de dépense (par ex. un déploiement plus cohérent et équitable des enseignants dans les écoles), et (ii) la réaffectation des fonds publics et la mobilisation du financement privé en faveur d'autres secteurs (par ex. santé scolaire et nutrition, fourniture d'installations sanitaires et d'électricité) essentielles à l'amélioration des résultats scolaires.
2. Placer la diversité au cœur des politiques de l'éducation et réaffecter certaines dépenses conditionnelles (sur la base d'arbitrages inter- et intrasectoriels) pour financer l'éducation inclusive à tous les niveaux du système éducatif.
3. Accroître la disponibilité des ressources nationales pour l'éducation dans les situations de crise humanitaire, en améliorant l'espace fiscal et en assurant un financement d'urgence dans le plan sectoriel d'éducation dès la phase initiale.

4.1.2 Suivi et établissement des rapports : renforcer les systèmes d'information pour une éducation fondée sur des faits prouvés et qui rend des comptes

i. Améliorer le suivi et l'évaluation des plans nationaux, de l'ODD 4 et de CESA 16-25

Panélistes : **Oumarou Hammissou**, SPACE, **M. Shem Bodo**, ADEA, **M. Aggrey David Kibenge**, Ministère de l'Éducation et du Sport, Ouganda, **M. Said Ould Voffal**, Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), **Mme Yumiko Yokozeki**, UNESCO IICBA.

Modérateur : **Mme Sara Ruto**, Conseil de l'Institut du Kenya pour la conception des curricula.

Introduction

Les agendas ambitieux Éducation 2030/ODD 4 et CESA 16-25 présentent aux pays africains de nouveaux défis colossaux. Par exemple, en ce qui concerne l'Objectif de développement durable (ODD) 4 : « une éducation, sur un pied d'égalité, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », les défis majeurs qui se posent aux pays sont la capacité de mesurer et d'assurer le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des cibles caractérisées par leur large champ d'application, notamment les priorités thématiques sur la qualité et l'équité, et la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles et techniques nationales. D'où, la pertinence de l'Objectif stratégique 11 de CESA 16-25 qui consiste à améliorer la gestion de l'éducation et le développement et à renforcer et accroître les capacités en matière de collecte, de gestion, d'analyse, de communication et d'utilisation des données. La cartographie menée en 2016 par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a montré qu'en moyenne, seulement 47 pour cent des indicateurs mondiaux de l'ODD 4 sont disponibles au niveau national en Afrique subsaharienne.

Il est donc clairement nécessaire d'opérer une révolution des données, appuyée par les organisations internationales, afin de permettre au continent de développer des Systèmes d'Information sur la Gestion de l'Éducation durables et d'assurer ainsi le suivi des progrès accomplis vers les objectifs de l'ODD 4 et CESA 16-25.

Discussion

Les participants ont observé qu'il est à l'évidence nécessaire de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs convenus, mais la collecte des données et leur traitement a un coût, alors que souvent ils ne sont pas considérés comme prioritaires. Les Systèmes d'Information sur la Gestion de l'Éducation (SIGE) sont maintenant reconnus comme un élément favorisant le suivi et l'évaluation. Cependant, les efforts soutenus pour développer un SIGE solide et fiable deviennent dans plusieurs pays africains un défi considérable.

Le programme pilote CapEd de l'UNESCO pour l'élaboration des indicateurs de l'ODD 4 en République démocratique du Congo a permis au pays de tirer des enseignements précieux pour améliorer la collecte et l'analyse des données de façon à suivre et à évaluer les objectifs politiques nationaux et internationaux.

La collaboration de l'ADEA avec l'Union africaine pour élaborer les indicateurs de CESA 16-25 et son expérience tirée des revues nationales par les pairs sur les cadres des normes et standards d'évaluation mettent en évidence plusieurs questions. Le financement public des SIGE est gravement limité, ce qui génère un manque d'expertise et des taux élevés d'attrition du personnel. Il s'ensuit que les SIGE au niveau national dépendent souvent du financement et de l'aide externes. Souvent, les SIGE ne couvrent pas l'enseignement supérieur, l'EFTP et l'éducation non formelle et ne peuvent pas s'étendre aux zones affectées par un conflit, comme les régions du Nigeria ciblées par *Boko Haram*. Les réfugiés sont souvent invisibles dans les données officielles et l'expérience du Tchad signale la difficulté de comptabiliser les populations nomades, en particulier les filles non scolarisées. L'incapacité à suivre les enfants non scolarisés de manière générale est une source de préoccupation. Une autre critique concerne le manque de prise en compte de la dimension genre dans la collecte des données, en particulier concernant le contrôle budgétaire, bien que les questionnaires de l'ISU soient généralement ventilés par sexe.

Surveiller les flux financiers du secteur éducatif pose des problèmes dans plusieurs pays africains. La cartographie des comptes de l'éducation en Ouganda, mené par l'Etat en partenariat avec le secteur privé et avec l'appui de l'UNESCO, visait à évaluer l'équité et l'efficacité des affectations budgétaires et a contribué à la mise en place d'un mécanisme durable de collecte et d'analyse des données concernant les dépenses de l'éducation. Elle a révélé que les données officielles ne n'indiquent pas l'importance du financement extrabudgétaire, plus spécialement des dépenses privées (y compris le financement privé externe). De plus, la collecte nationale de données n'était pas nécessairement conforme à la classification de l'ISU.

Le cadre de l'agenda Éducation 2030 et de l'ODD 4 ne fournit pas moins de 7 indicateurs relatifs aux enseignants, attestant le rôle central des enseignants dans l'éducation, à l'échelle mondiale. Pourtant, la définition de ce qui constitue un « enseignant formé » et les paramètres de la formation des enseignants aux différents niveaux des systèmes éducatifs respectifs sont définis par les pays, d'où la nécessité d'une taxonomie internationale pour améliorer la comparabilité des indicateurs.

La cible 4C de l'ODD : « D'ici à 2030, accroître, notamment au moyen de la coopération internationale en faveur de la formation des enseignants, le nombre d'enseignants qualifiés des pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement » définit la mission de l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'Éducation 2030. Cependant, les enseignants eux-mêmes ne sont pas impliqués dans la collecte et l'analyse des données, ce qui est identifié comme une faiblesse.

Recommandations

1. Renforcer les SIGE en Afrique : cibler les ressources disponibles dans les domaines essentiels du Suivi et de l'Évaluation (S&E) là où un soutien (par ex. un cadre politique et juridique) est disponible, la mise en place d'un système de recueil d'information (collecte des données) et d'un processus statistique touchant au traitement des données. Organiser une table ronde sur les SIGE pour promouvoir le partage de l'information, l'apprentissage inter-pays par les pairs, et exploiter les forums ministériels des Communautés Économiques régionales (CER) pour plaider en faveur de l'évaluation des SIGE dans tous les pays africains.
2. Les pays africains doivent élaborer et mettre en œuvre des Stratégies nationales de développement des statistiques de l'éducation (SNDSE) afin de produire les données requises pour le suivi de CESA 16-25 et de l'ODD 4. À partir d'une approche sectorielle de l'éducation, le SNDSE devra inclure :
 - (i) Les activités de production des statistiques et les cadres réglementaires nécessaires pour produire les données requises pour le suivi des objectifs nationaux, régionaux et internationaux de l'éducation ; et
 - (ii) Les activités de renforcement des capacités pour s'assurer que les données sont produites conformément à des normes de qualité reconnues (par ex. Cadre d'évaluation de la qualité des données (DQAF)).

À cette fin, les pays africains ont à leur disposition les outils et les méthodologies élaborés par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) dans les pays pilotes qui ont participé aux projets CapED et de Comptes nationaux d'éducation (CNE) de l'UNESCO.

3. Pour assurer le suivi du secteur éducatif au niveau régional (CESA 16-25) et international (ODD 4), une Stratégie nationale de développement des statistiques de l'éducation (SNDSE) doit intégrer efficacement différentes sources de données, notamment les données administratives (recueillies et conservées dans les Systèmes d'Information sur la Gestion de l'Éducation [SIGE]), les enquêtes auprès des ménages, les évaluations d'apprentissage, les données sur les enseignants et les dépenses. Le suivi de CESA 16-25 et de l'ODD 4 requiert des données sur l'éducation qui dépasser les données administratives produites par les SIGE traditionnels. Ceci exige d'établir des mécanismes de coordination entre les différents producteurs nationaux de données au niveau national, et particulièrement avec les Instituts nationaux de statistique pour assurer l'harmonisation des procédures, normes et standards statistiques. Les données sur le genre, les communautés handicapées, marginalisées et les réfugiés, y compris les populations nomades, doivent être incluses. Les enseignants doivent participer au processus de collecte et d'analyse des données et être en outre habilités à utiliser les données pertinentes. La technologie peut aussi aider les systèmes de S&E.
4. Renforcer les mécanismes de diffusion et d'utilisation des données au niveau national et d'établissement des rapports au niveau international, afin d'assurer

le suivi des progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 4 au niveau mondial. Les gouvernements, les communautés, les chercheurs et les groupes de la société civile au niveau national doivent produire et rendre public en temps utile les données en vue de leur diffusion et de leur utilisation. De plus, nous préconisons l'utilisation de la technologie pour élargir l'impact des données et de l'information. La production et la fourniture de données de qualité sur l'éducation, comparables au plan international, sont essentielles pour assurer le suivi de l'agenda de l'ODD 4 au niveau mondial. Dans le cadre de son rôle de source officielle de données sur l'éducation comparables au plan international, reconnu dans le Cadre d'action Éducation 2030, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) se tient prêt à soutenir les pays à améliorer et à adapter leurs systèmes statistiques sur l'éducation pour produire et fournir des données pertinentes et de qualité.

5. Des mécanismes d'établissement des rapports et de collecte des données à tous les niveaux du système éducatif et des comptes nationaux doivent être établis, et les données sur l'éducation, en général, doivent être intégrées dans le recueil national des statistiques.
6. Une typologie/taxonomie des programmes de formation des enseignants doit être élaborée sur la base des revues par les pairs, pour permettre l'identification des questions et des défis.

ii. Promouvoir la responsabilisation de l'éducation : renforcer les systèmes d'information pour une éducation fondée sur des faits prouvés et qui rend des comptes

Panélistes : **M. Manos Antoninis**, Rapport mondial de suivi sur l'éducation, **Sam Kimeu**, *Transparency International*, Kenya, **Mme Marie Claire Monty**, Parlement Pan-Africain, **M. John C. Muyingo**, Ministre d'État de l'Enseignement supérieur d'Ouganda, **Edith Asamani**, Défenseure des jeunes, *Lukeman Education Management Program (IPED) UA*, Congo.

Modérateur : **M. Emmanuel Manyasa**, Directeur national, Uwezo Kenya

Introduction

L'Afrique fait face à des défis dans le domaine de l'éducation qui exigent une réponse collective dans la mesure où l'éducation est une responsabilité partagée. Mais si la responsabilité est partagée entre un large éventail d'acteurs, des gouvernements aux étudiants, la responsabilisation ne l'est pas. Elle doit être circonscrite aux individus et aux institutions.

La responsabilisation est nécessaire pour s'assurer que les ressources limitées sont utilisées de manière coût-efficace. Il est nécessaire de veiller à maintenir la confiance du public dans les institutions de l'État auxquelles l'argent est confié. Pour cette raison, le fait d'évaluer l'efficacité des responsables politiques ou des organismes publics

garantit qu'ils font de leur mieux, fournissent des services publics d'un rapport qualité-prix, respectent les règles et la réglementation, et sont attentifs aux collectivités qu'ils servent. Pour accomplir les ambitions communes plus importantes de l'éducation, les décideurs politiques et les responsables de l'éducation doivent en conséquence favoriser progressivement la mise en place de système qui incorpore les approches de responsabilisation mutuelle.

Cette séance visait à discuter ce qu'est la responsabilisation et qui sont les personnes qu'elle implique. Elle visait à discuter à quoi un système efficace de responsabilisation peut ressembler et l'importance de la transparence du suivi et de l'établissement des rapports - sous des formes différentes et pour des publics différents – afin de fournir des données en temps utile et pertinentes pour savoir si des progrès sont accomplis vers la réalisation des objectifs des stratégies, plans et budgets nationaux et régionaux de l'éducation. Les principales constatations et recommandations du Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/8 : *Rendre des comptes dans l'éducation : Tenir nos engagements*, ont aidé à structurer la discussion de ce panel, et la discussion qui a suivi a permis aux participants de partager les expériences de leurs propres travaux au niveau national et régional visant à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes fiables de responsabilisation.

Discussion

L'accès à l'information est la clé des progrès dans l'éducation. Pour répondre au double objectif de responsabilisation et d'efficience, les gouvernements doivent pratiquer la transparence et fournir les informations en temps utile aux parties prenantes afin de faciliter le contrôle public, et de corriger et permettre la surveillance par des parlementaires (national, sous-régional [par ex. forums parlementaires des CER], ou régionaux à travers le Parlement Pan-Africain), d'un médiateur ou même des médias.

L'éducation est une responsabilité partagée et chaque partie prenante, y compris les jeunes, la société civile et les médias, doit faire leur part. Si l'implication des parties prenantes est dure à organiser et soutenir, il est essentiel de cartographier la responsabilité respective de chacun en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi des programmes éducatifs. Non seulement le gouvernement en tant que principale partie prenante, mais aussi l'ensemble des parties prenantes de l'éducation doivent être tenues pour responsable et la corruption combattue. La transparence, l'information et la participation introduisent des pouvoirs et contre-pouvoirs informels. Il est toutefois nécessaire de mettre en place et de suivre, au moyen de mécanismes institutionnels forts, des réglementations et des normes officielles.

Citons notamment une plateforme de responsabilisation sociale dirigée par les jeunes a été mise en place au Nigeria à titre d'exemple intéressant. Néanmoins, le renforcement des capacités est important pour la participation des jeunes dans la prise de décision. L'absentéisme des enseignants reste un problème grave et il faut habiliter les élèves et les enseignants à jouer un rôle dans le Suivi et l'Évaluation (S&E).

Recommandations

1. Les gouvernements doivent créer un espace permettant aux citoyens d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations en favorisant la participation communautaire, en protégeant la liberté des médias et en garantissant l'indépendance des institutions.
2. Les plans d'éducation crédibles définissant des lignes claires de responsabilité constituent le fondement de la responsabilisation.
3. Les gouvernements, les CER et l'UA doivent produire et diffuser les rapports de suivi sur l'éducation qui couvrent tous les niveaux d'enseignement, analyser les progrès et proposer des solutions pratiques.
4. Les États africains doivent renforcer la surveillance de l'éducation en habilitant les parlements nationaux et en établissant des comités parlementaires solides sur l'éducation. Le Parlement Pan-Africain doit coordonner les efforts à cette fin.

4.2 Vers l'apprentissage tout au long de la vie et des politiques, stratégies et pratiques sectorielles : favoriser l'articulation sectorielle et la collaboration intersectorielle

i. Améliorer la coordination sectorielle pour soutenir l'apprentissage tout au long de la vie

Panélistes : **Mme Margarete Sachs-Israel**, Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie et **M. Keith Holmes**, UNESCO ; **M. Kilemi Mwiria**-Kenya ; **Mme Veronica McKay**, Université d'Afrique du Sud ; **M. Sami Nasser**, Université du Caire ; **M. Andrianirina Laza Eric**, Ministère de l'Emploi de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Madagascar.

Modérateur : **M. Jacques Boureima Ki**, CONFEMEN

Introduction

Étant donné la rapidité de l'évolution des sociétés et des économies du savoir, et en particulier l'évolution démographique, la mobilité accrue, l'innovation technologique et les questions environnementales, la pertinence de l'apprentissage tout au long de la vie, en tant qu'idée, principe et objectif politique, s'accroît. Toutefois, son potentiel de transformation n'est pas encore pleinement compris à ce jour.

L'apprentissage tout au long de la vie est un élément essentiel pour la réalisation de l'ODD 4. Il est également inscrit dans l'Agenda 2063 pour l'Afrique et CESA 16-25. Certains pays ont introduit des filières d'apprentissage flexibles, notamment des

systèmes de reconnaissance, validation et accréditation des acquis de l'expérience, des cadres de qualifications et d'autres innovations. Cependant, peu de pays, voire aucun, ont mis en place de systèmes d'apprentissage tout au long de la vie bien intégrés et opérationnels, nécessitant une meilleure coordination sectorielle et intersectorielle dans le domaine de l'éducation, mais aussi une coordination interministérielle.

La séance visait à permettre aux participants de débattre de la politique, des implications en matière d'organisation et autres implications pratiques de l'apprentissage tout au long de la vie, dans le contexte de l'ODD 4 et de CESA 16-25, en s'inspirant des expériences à travers le continent.

Discussion

Selon l'UNESCO, l'apprentissage tout au long de la vie (ATLV) est ancré dans l'intégration de l'apprentissage et de la vie, qui couvre les activités d'apprentissage des personnes de tous les âges (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées, filles et garçons, femmes et hommes), dans tous les contextes de la vie (famille, école, communauté, lieu de travail, etc.), et à travers une variété de modalités (formelle, non formelle et informelle), qui réunies répondent à un large éventail de besoins et de demandes d'apprentissage. C'est par conséquent un principe organisateur et directeur de l'éducation dans la perspective du programme mondial de développement durable, l'ODD 4 : *Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.*

L'apprentissage couvre tous les âges et ne se limite pas à l'école et à l'éducation formelle et non formelle. Pour cette raison, il est nécessaire d'offrir des filières d'apprentissage multiples et flexibles, des points d'entrée et de réintégration à tous les âges et d'établir des passerelles à tous les niveaux d'enseignement pour créer une société de l'apprentissage. Les activités de développement et de mise en œuvre de l'apprentissage tout au long de la vie (ATLV) ne relèvent pas exclusivement du mandat des ministères de l'Éducation. Promouvoir de l'apprentissage tout au long de la vie nécessite une approche sectorielle parcourant l'éducation, la science, la technologie, la famille, l'emploi, le développement industriel et économique, la migration et l'intégration, la citoyenneté, le bien-être social et les finances publiques. Une structure de gouvernance de haut niveau au sein du gouvernement doit être mise en place pour diriger le développement et la mise en œuvre de l'ATLV.

Tout système éducatif moderne doit adopter l'apprentissage tout au long de la vie (ATLV), ancré dans un cadre juridique bien défini. L'apprentissage tout au long de la vie nécessite des stratégies, des politiques et des programmes disposant de ressources suffisantes et des partenariats solides au niveau local, régional, national et international. Les espaces et cadres d'apprentissage doivent être largement mis à la disposition de tous et le grand potentiel des technologies modernes d'apprentissage doit être mis au service de l'ATLV.

Plus spécifiquement, l'élargissement des possibilités d'ATLV requiert plus d'installations et de ressources humaines et il faut avoir recours à la technologie, plus particulièrement les TIC et la téléphonie mobile. L'expérience sud-africaine suggère également l'importance d'utiliser les langues locales comme médium d'instruction pour promouvoir la lecture, l'écriture et le calcul à travers l'ATLV. Les partenariats et la création d'infrastructures d'apprentissage tout au long de la vie sont une autre question liée à la gouvernance de l'ATLV : une coalition solide au sein des ministères et cultiver de nouveaux fournisseurs d'apprentissage, des secteurs publics, privés et des ONG.

Une solution prometteuse consiste à développer des synergies entre l'éducation formelle et informelle, par le biais de programmes comme l'autonomisation des femmes, l'éducation à l'entrepreneuriat et l'EFTP. Par ailleurs, souvent les compétences acquises dans le secteur non formel ne sont pas reconnues quand on fait référence au capital humain d'un pays. Il est par conséquent nécessaire, dans les pays africains, d'élaborer un cadre de qualifications qui assurent la reconnaissance, la certification et l'accréditation des acquis de l'expérience, en particulier ceux du secteur non formel. À titre d'exemple, le Cadre national égyptien de qualifications de 2010 tente de faciliter la mobilité entre les filières d'apprentissage dans la perspective de comparaison internationale des qualifications.

ii. Favoriser la collaboration interministérielle et la collaboration intersectorielle

Panélistes : **M. Ydo Yao**, Directeur, UNESCO Abuja ; **M. Kahilo Jose Katunda**, UNHCR ; **Mme Léchidia de Souza**, Ministère de la Planification et du Développement du Bénin ; **Mme Rachel Ogbe**, CEDEAO ; **Mme Loty Gaye**, ORT SEN, Sénégal.
Modérateur : **Mme Sylvaine Marie Odile Assiba Attanasso**, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique du Bénin

Introduction

Adopter une approche systémique de l'apprentissage tout au long de la vie signifie :

(i) réexaminer les anciens postulats concernant les politiques et les plans éducatifs, en reconnaissance du droit de chacun, tout au long de sa vie, de profiter du savoir comme moyen d'améliorer sa condition ; réorganiser les systèmes éducatifs et redéfinir la collaboration systémique et relier les sous-secteurs de l'éducation : structurer la collaboration intersectorielle.

(ii) mettre en place de nouveaux mécanismes pour la reconnaissance, la validation et l'accréditation des acquis de l'expérience, des cadres de qualifications, incluant ceux de l'extérieur.

Discussion

Il est indéniable que la mise en œuvre efficace du nouvel agenda de l'éducation pour l'Afrique, incorporant les cadres de l'Éducation 2030/ODD 4 et de CESA 16-25,

repose sur les impératifs de la coordination intersectorielle et les partenariats multi-parties prenantes. À cet égard, la réalité au niveau national et régional en Afrique pose d'énormes défis, mais témoigne également de l'existence d'initiatives instructives et d'efforts.

Le Bénin a posé les bases de la collaboration intersectorielle en identifiant les synergies potentielles pour répondre aux lacunes identifiées de l'ODD 4 et en créant la structure institutionnelle appropriée pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation des ODD. Un conseil des ministres rassemble différents ministères, assisté par comité directeur et un comité technique, dont les compositions sont multi-parties prenantes.

Un exemple plus ciblé et réussi de collaboration interministérielle et intersectorielle présenté est le modèle de l'éducation à la santé et de nutrition du Sénégal qui a en outre impliqué une approche participative ciblant la communauté locale.

Au niveau sous-régional, la Communauté Économique Régionale des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) illustre les efforts pour mettre en place des mécanismes régionaux de la coordination, du suivi et des partenariats pour soutenir CESA 16-25.

Les conflits sur le continent africain et le déplacement des populations qui en résulte posent un formidable défi au droit à l'éducation. Les enfants et les jeunes réfugiés sont confrontés aux risques liés à la toxicomanie, l'alcoolisme, le sexe de survie et la délinquance, ainsi qu'au manque de moyens financiers, aggravés par des obstacles à l'éducation que sont les langues et de programmes scolaires (ou curricula) et étrangers et l'éloignement physique, ce qui entraîne un pourcentage élevé d'abandons scolaires. L'éducation des réfugiés doit par conséquent être articulée avec les systèmes éducatifs du pays hôte. L'expérience du UNHCR en République Démocratique du Congo souligne la nécessité de la coopération interministérielle et intersectorielle en partenariat avec la société civile et les partenaires du développement pour consolider l'éducation des réfugiés.

Recommandations

1. Élaborer des cadres, politiques et stratégies pour l'apprentissage tout au long de la vie qui permettent à chaque personne d'accéder à l'éducation et à la formation, à tous les moments de sa vie et à tous les niveaux d'enseignement, à l'aide de filières et points d'entrée différents :

- La promotion de la coordination sectorielle et de la collaboration à tous les niveaux.
- Le renforcement de l'équité par le biais de mesures comme la création de points d'entrée pour les groupes désavantagés, les minorités, les groupes marginalisés et vulnérables ; les politiques de langue maternelle/langues africaines (langues d'instruction et de formation au-delà des programmes d'alphabétisation), la reconnaissance du savoir autochtone et son intégration dans les curricula.
- La réforme des politiques d'évaluation pour ouvrir les filières d'apprentissage.

- L'intégration de l'apprentissage académique et professionnel et l'établissement de passerelles entre les différents types d'éducation.
 - L'adaptation du contenu aux apprenants ayant des besoins spéciaux.
2. Créer et renforcer les modalités de fourniture pour soutenir les apprenants comme :
- Des possibilités d'apprentissage flexibles qui peuvent être officiellement validées et accréditées (universités ouvertes, apprentissage communautaire et centres de formation...), notamment par le biais de la formation ouverte et à distance et les TIC.
 - Utiliser les médias informels et publics pour transmettre les compétences et les aptitudes, les valeurs, les connaissances autochtones et l'information sur les possibilités d'apprentissage...
3. Élaborer des mécanismes et des outils nationaux/régionaux pour opérationnaliser le concept de l'ATLV comme :
- Les Cadres de qualifications nationaux/régionaux (CQN/CQR) pour l'articulation entre les sous-secteurs et la mobilité (par ex. communautés économiques régionales).
 - La reconnaissance, la validation et l'accréditation (RVA) des connaissances, des compétences et des aptitudes acquises à travers l'apprentissage formel, non formel et informel, notamment la reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE).
4. Créer un mécanisme ministériel de haut niveau pour la coordination de l'ATLV :
- Entreprendre des consultations interministérielles pour définir les responsabilités et les actions respectives pour l'apprentissage tout au long de la vie, les mandats respectifs et les domaines d'expertise.
 - Élaborer une stratégie commune d'opérationnalisation de l'apprentissage tout au long de la vie, prioriser les actions.
 - Effectuer les arbitrages sur les affectations budgétaires et optimiser les ressources.
 - Intégrer l'approche de l'apprentissage tout au long de la vie dans toutes les politiques sectorielles.
5. Identifier et engager davantage de ressources pour l'ATLV, y compris les PPP et investir dans le renforcement des capacités pour la fourniture d'ATLV.

4.3 Renforcer les mécanismes pour des partenariats et une coordination efficace au niveau national, régional et continental

i. Renforcer les partenariats de coordination et le suivi au niveau régional et continental

Panélistes : **Mme Beatrice Njenga**, Commission de l'Union africaine, **M. Joseph Atta Mensah (UNECA)**, **M. Per Knutson**, Chef de l'UNRSCO Kenya, **Mme Rachel Ogbe**, CEDEAO, **Mme Jacqueline Olweya**, Groupe des Nations Unies pour le

Développement (UNDG), **M. Djibril Diouf**, Sénégal, **Mme Christine Umtoni**,
Équipe de pays des Nations Unies (UNCT) Maurice, **M. David Clamp**, PNUD.
Modérateur : **Mme Ann-Therese Ndong Jatta**, Directrice, UNESCO Nairobi

Introduction

La Conférence PACE 2018 s'est tenue à un moment crucial, car le leadership africain est résolu et mobilisé pour réaliser la vision continentale de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme mondial 2030 de développement durable. De l'avis général, l'éducation est au cœur de, et le pivot de la réussite des deux programmes. CESA 16-25 a été élaboré pour aborder les besoins en ressources humaines de l'Agenda 2063, comme l'ODD 4 vise à le faire pour le programme mondial de développement durable.

La conférence visait à renforcer la mise en œuvre de l'ODD 4 et de CESA 16-25, en alignant les visions, les partenariats et les mécanismes de coordination multiples au niveau national, sous-régional et continental. La séance a par conséquent proposé d'examiner les architectures de coordination et de partenariat de CESA 16-25 et de l'Éducation 2030, et de réfléchir sur les stratégies pour le renforcement de la mise en œuvre des deux programmes de l'éducation pour l'Afrique.

Discussion

Les cadres internationaux et africains précédents pour l'éducation (Première et deuxième Décennies de l'éducation de l'UA, EPT, OMD) ont produit des résultats mitigés, en grande partie imputables aux lacunes de la mobilisation des principales parties prenantes et ressources. De plus, les bonnes intentions et les efforts pour atteindre les objectifs définis ont rencontré des défis majeurs de mise en œuvre dans les domaines de la gestion, de la coordination et des partenariats entre les institutions africaines au niveau continental, régional et national.

Après des décennies de tentatives infructueuses pour réviser les systèmes d'éducation élitistes hérités de l'époque coloniale, l'Afrique continue de lutter pour fournir l'accès à une éducation de qualité à tous.

L'Objectif stratégique 12 de CESA est de « *Mettre sur pied une coalition de toutes les parties prenantes en faveur de l'éducation pour animer et soutenir les activités nées de la mise en œuvre de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique* » et l'ODD 17 vise à revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable. Enfin, la réussite de la mise en œuvre du programme de développement durable nécessite des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile au niveau mondial, régional, national et local. Ceci est aussi vrai pour l'éducation.

Les partenaires potentiels de l'éducation sur le continent comprennent les blocs économiques sous-régionaux africains (CEDEAO, CAE, CEEAC, COMESA, IGAD, CEN-SAD, SADC), les institutions de l'ONU et les partenaires multilatéraux et

bilatéraux. Les partenariats continentaux et internationaux ont besoin d'aller de pair avec une collaboration multisectorielle et intersectorielle au niveau national.

La priorité continue est de cibler sur les architectures existantes de coordination et de partenariat dans l'éducation pour le continent. Plus spécifiquement, étudier le type, la nature et l'efficacité de la coordination et de l'articulation en reliant les structures et les mécanismes aux différents niveaux : (i) du niveau mondial (RMSE ODD 4 et comité directeur) au niveau continental (UA et CESA 16-25 [CTS-EST]); (ii) du niveau continental au niveau sous-régional (CER); et (iii) du niveau sous-régional au niveau national. Il est également important de suivre les progrès accomplis au niveau continental, sous-régional et national. L'UA, pour sa part, vient d'élaborer et d'approuver le cadre de Suivi et d'Évaluation (S&E) de CESA et a mis en place un groupe sur la planification de l'éducation dirigé par l'ADEA.

La réalité est que la coordination de l'éducation au niveau continental est inadéquate et l'UA est très limitée par le manque d'expertise et de ressources humaines en général. Qu'en est-il des CER ? La CEDEAO, l'une des plus importantes CER du continent, donne une indication claire du rôle potentiel des CER, malgré leur histoire distincte et leurs mandats spécifiques en tant que défenseurs de l'éducation dans leurs régions respectives du continent. La CEDEAO a une relation solide avec l'UNESCO et son parlement, et ses départements techniques peuvent jouer un rôle en matière de sensibilisation, de plaidoyer, de coordination et de mobilisation des ressources. Cependant, les contraintes en matière de capacités, l'absence de données pertinentes et l'absence de voie de communication claire sont citées comme des obstacles persistants pour progresser et soulignent l'importance d'une coordination structurelle de haut niveau, entraînée par l'effet de synergie d'un effort collaboratif supranational. Ce dernier est parfois entravé les différences politiques entre les États au sein de la sous-région. Le manque de possibilité d'engagement entre les CER pour le partage des expériences est une autre lacune soulignée.

L'expérience du Botswana illustre les défis au niveau national, et l'importance de réunir toutes les parties prenantes pour qu'elles conviennent de cibles clés et décident de leur ordre de priorité dans le cadre de la perspective des objectifs continentaux et internationaux. Ensuite, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de gestion pour l'établissement des rapports, le suivi et l'évaluation de la performance.

Le Maroc témoigne de l'importance d'un plan stratégique à moyen terme appuyé par des dispositions juridiques appropriées et l'adhésion de toutes les parties prenantes. Le leadership politique de haut niveau a conduit à la mise en place d'un comité de coordination interministériel.

Au niveau national, les mécanismes de coordination sont souvent dirigés par les institutions des Nations Unies avec une coordination interministérielle insuffisante. Mais un consensus se dégage sur le fait que le développement des partenariats commence au niveau national avec la définition des priorités nationales et l'affectation stratégique des ressources, appuyées par les liens intersectoriels, conduisant à l'alignement, l'harmonisation et l'intégration.

Recommandations

1. Harmoniser les Cadres d'action Éducation 2030/ODD 4 et CESA 16-25 pour éclairer tous les niveaux d'engagement, de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports ; réduire la multiplicité des structures et des mécanismes pour réduire les doublons et accroître l'efficacité.
2. Faire de PACE un outil pour l'organisation conjointe des réunions ministérielles africaines par toutes les parties prenantes (ONU, UA, ADEA, BAD).
3. En reconnaissance du fait qu'il est nécessaire de partager les expériences sur les stratégies de coordination au regard de l'ODD 4 et CESA 16-25, élaborer une plateforme efficace de communication pour l'information et le partage des connaissances à l'aide des TIC entre les mécanismes de coordination au niveau national, sous-régional et continental.
4. Un mécanisme conjoint de renforcement des capacités entre les niveaux pour une mise en œuvre efficace des programmes mondiaux et continentaux.
5. Le résultat reste l'appropriation des objectifs et des stratégies mondiales et continentales en éducation, qui ne peuvent être réalisés qu'au moyen de leur intégration/adaptation nationale au sein des priorités nationales.

5. JOURNÉE 3 - RÉUNION MINISTÉRIELLE ET CLOTURE

i. Exploiter le dividende géographique de l'Afrique par une éducation de qualité

La réunion ministérielle a été ouverte officiellement par **Son Excellence le Président de la République du Kenya, Uhuru Kenyatta, C.G.H.** et Commandant en chef des forces de défense.

Le discours liminaire a été prononcé par le vice-président de la Commission de l'Union africaine, suivi de l'allocution du Directeur-général adjoint de l'UNESCO, M. Getachew Engida, et des messages des partenaires co-responsables de l'ODD 4, du Directeur général de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et australe et du directeur régional de l'UNHCR.

Le rapporteur principal de la conférence a présenté le résumé de la réunion technique à l'assemblée plénière des ministres et des chefs de délégations. Ensuite, le Rapport mondial de suivi 2017/18 sur l'éducation : « *Rendre des comptes en matière*

d'éducation : tenir nos engagements » a été présenté par son directeur. Ces communications ont été suivies par un débat en plénière sur différentes questions relatives aux exposés en relation avec les thèmes de « Exploiter le dividende démographique en Afrique par l'éducation » et « Construire des environnements propices à l'éducation ».

ii. La Déclaration de Nairobi et l'Appel à l'action sur l'éducation intitulé *Établir des passerelles entre les cadres continentaux et mondiaux pour l'Afrique que nous voulons* (en annexe) ont fait ensuite l'objet d'un débat et ont été adoptés. Elle engage les ministres africains de l'Éducation, les chefs de délégation et les participants à PACE 2018 à former des citoyens qualifiés et à construire un environnement propice à la transformation de l'éducation en Afrique.

La Déclaration de Nairobi trace la voie à suivre en entreprenant principalement « d'établir un mécanisme conjoint CESA - Éducation 2030 ODD 4, pour assurer une consultation coordonnée, une action commune, le renforcement des capacités, l'examen, le suivi et l'établissement des rapports sur les engagements continentaux et mondiaux en étendant la structure de coordination de CESA aux mécanismes de coordination régionaux existants de l'ODD 4 ».

Pour que l'Afrique occupe sa place au sein de la coordination mondiale de l'éducation, les participants s'engagent également à « renforcer le lien mondial-régional en veillant à ce que la voix de l'Afrique soit reflétée dans les délibérations du Comité directeur ODD - Éducation 2030, du Groupe de coopération technique sur les indicateurs, et la contribution des apports pour le processus annuel d'examen du Forum politique de haut niveau de l'ONU ».

PACE 2018 marque un nouveau commencement en termes de coopération et de coordination panafricaines dans l'éducation, soutenu par le partenariat de l'UA-UNESCO. L'accord de la Déclaration de Nairobi d'organiser la Conférence panafricaine de haut niveau sur l'éducation tous les deux ans dans le but de soutenir et de suivre les progrès accomplis vers la mise en œuvre de CESA 16-25, de l'ODD 4 - Éducation 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine – *L'Afrique que nous voulons* en est le reflet. L'offre généreuse du Maroc d'accueillir PACE 2020 a été acceptée à Nairobi.

La Déclaration et l'Appel à l'action seront portés à la connaissance du Comité technique spécialisé sur l'éducation, la science et la technologie (CTS-EST) pour approbation.

La cérémonie de clôture a été marquée par les allocutions de M. **E. Matoko**, Directeur-général adjoint pour l'éducation par intérim de l'UNESCO, Mme Amina Mohamed, Ministre de l'Éducation du Kenya et Prof. Sarah Anyang Agbor, Commissaire pour les ressources humaines, les sciences et la technologie de la Commission de l'Union africaine.

5. ANNEXE

Déclaration de Nairobi et Appel à l'Action sur l'éducation Créer le lien entre les cadres d'éducation continental et mondial pour l'Afrique que nous voulons

Nairobi, avril 2018

Préambule

1. Nous, ministres de l'éducation de l'Afrique, hauts fonctionnaires, représentants de l'Union africaine et des organisation des Nations Unies, ainsi que des organisations panafricaines et sous régionales, des organisations de la société civile, de la jeunesse et d'enseignants et des partenaires internationaux pour le développement, se sont réunis à la Conférence panafricaine de haut niveau sur l'éducation (PACE2018) qui s'est tenue à Nairobi, Kenya, du 25 au 27 avril 2018, définissant une vision harmonisée de la transformation de l'éducation visant à respecter nos engagements envers l'**Agenda 2063 pour l'Afrique que nous voulons** et l'**Agenda mondial 2030 pour le développement durable**. Nous remercions le Gouvernement et le peuple du Kenya pour leur appui et le Ministère de l'éducation d'avoir accueilli cet important évènement.
2. Nous réaffirmons notre engagement envers la Déclaration de Kigali 2015 et l'Objectif de développement durable 4 (**ODD4**) - **Education 2030**, une pièce maitresse de l'Agenda mondial pour le développement durable visant à assurer à tous une éducation inclusive et équitable de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, et envers la **Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25)** visant à réorienter les systèmes d'éducation et de formation en Afrique, la réponse de l'Afrique et l'appropriation de l'ODD4 - Education 2030.

Former des citoyens africains qualifiés en tant qu'agents de changement

3. Nous nous engageons à promouvoir un **apprentissage de qualité tout au long de la vie** pour tous à tous les niveaux, en utilisant divers modes d'apprentissage avec des passerelles flexibles entre les modèles d'éducation formelle, non-formelle et informelle, y compris des

systèmes renforcés de reconnaissance et d'équivalence, afin de répondre aux besoins de tous les enfants, les jeunes et les adultes à l'école et hors de l'école.

4. Reconnaissant que **l'accès et la qualité de l'éducation et de la formation à tous les niveaux** demeurent un défi crucial sur le continent africain où se trouvent des millions d'enfants, de jeunes et d'adultes sans compétences instrumentales ni compétences pertinentes pour la vie et le travail dans un monde interconnecté, nous réaffirmons notre engagement à :

a. Assurer des approches intégrées de politiques, de programmation et de financement pour **les programmes de développement, de protection et de l'éducation de la petite enfance**, en plaçant l'accent sur le développement holistique, y compris l'alphabétisation et la numératie, avec une attention particulière pour les enfants marginalisés et vulnérables, en s'engageant à assurer de manière progressive l'enseignement pré-primaire gratuit et obligatoire d'au moins d'une année et avec la participation active des familles et des communautés et des collectivités territoriales décentralisées ;

b. Mettre en œuvre et financer à un niveau adéquat des politiques et des programmes d'apprentissage diversifiés, différenciés et appropriés, des programmes d'études inclusifs et tenant compte des différences des genres, et promouvoir l'éducation multilingue, les langues des signes et le braille pour **atteindre les laissés pour compte**;

c. Veiller à ce que la **planification sectorielle de l'éducation prenne effectivement en compte les enfants non scolarisés, les jeunes et les adultes qui n'ont jamais été scolarisés dans l'éducation formelle ou qui l'ont quittée prématurément, ainsi que toutes les formes d'exclusion**, y compris les handicaps et l'albinisme, et à ce que les systèmes de données et d'indicateurs soient correctement désagrégés et pris en charge aux niveaux continental, régional, national et local ;

d. Promouvoir l'enseignement et l'apprentissage dans **la langue maternelle**, en particulier dans les premières années d'éducation ; et élaborer des politiques pour sauvegarder et rehausser le statut, l'estime et la valeur des langues indigènes africaines;

e. Assurer le recrutement, le déploiement, la motivation et le soutien professionnel adéquats des **enseignants**, et renforcer la formation des enseignants et les programmes de développement professionnel à tous les niveaux, y compris l'éducation de la petite enfance et l'éducation non formelle ; reconnaître les enseignants en tant que professionnels à part

entière et convenir de cadres communs de qualification, et renforcer la concertation et le partenariat avec les organisations d'enseignants ;

f. Développer et renforcer les systèmes régionaux et nationaux **d'évaluation de l'apprentissage** assurant leur utilisation efficace pour influencer les politiques, les pratiques et les résultats d'enseignement et d'apprentissage ; partager les bonnes pratiques entre les régions ; et accroître les investissements pour les évaluations régionales ;

g. Rendre **nos systèmes éducatifs plus réactifs, plus flexibles et plus résilients** pour inclure les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays, et investir dans l'éducation dans les situations d'urgence et de crise ;

h. Rendre **l'environnement d'apprentissage et d'enseignement** sain, inclusif et sûr grâce à des réponses adéquates à la violence et à la discrimination en milieu scolaire sur la base du genre, du handicap, de l'origine, de la race, de l'ethnicité, de la religion ou de tout autre facteur.

5. Nous nous engageons à réaliser **l'égalité de genre** en :

- a. Rendant tous les aspects du système éducatif sensibles au genre, réceptifs et transformateurs ;
- b. Mettant en œuvre la stratégie d'égalité des genres de la CESA 16-25 ;Prestant une éducation sexuelle dans les établissements d'enseignement scolaire et tertiaire, et assurant son accès aux adolescents et aux jeunes.

6. Nous reconnaissons qu'il importe d'améliorer la pertinence des politiques et des pratiques éducatives pour renforcer les compétences nécessaires à la vie et au travail, et pour favoriser l'émergence de sociétés résilientes, durables, saines et pacifiques en Afrique dans un monde globalisé et interconnecté. Nous nous engageons donc à :

a. Accroître l'accès équitable à **l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)** de qualité sous toutes ses formes, et reconnaître que l'EFTP devrait être transversal et englober l'apprentissage continu pour l'entrepreneuriat, l'employabilité, le renforcement des capacités, la reconversion et la polyvalence ;

b. Adapter les programmes/curricula, les qualifications et les parcours proposés et étendre les systèmes d'information sur le marché du travail pour couvrir le **secteur informel** et mieux évaluer et anticiper l'évolution des besoins en compétences, renforcer le développement des compétences pour accroître, renforcer et valoriser l'éducation et la formation dans l'économie informelle, et mettre en place un cadre de partenariat public-privé (PPP) ;

- c. Augmenter l'offre de **programmes d'alphabétisation efficaces et pertinents** pour les jeunes et les adultes afin d'atteindre des niveaux de compétence fonctionnelle, intégrant le développement des compétences pour un travail et des moyens d'existence décent, la santé et une citoyenneté responsable ;
- d. Tirer parti des **opportunités numériques en renforçant le développement des compétences et des aptitudes numériques** à tous les niveaux, par le biais de partenariats à l'appui des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation, y compris l'adoption de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et la sécurité sur Internet dans les programmes scolaires, et intégrer les TIC dans les politiques éducatives, en intégrant les ressources éducatives ouvertes et les technologies d'assistance, et en créant des plates- formes d'éducation et de formation mobiles et en ligne offrant un accès équitable à tous les apprenants, quelle que soit leur situation ;
- e. Améliorer la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage en intégrant **l'Education au développement durable et l'Education à la citoyenneté mondiale** dans nos politiques et pratiques éducatives à tous les niveaux et programmes d'apprentissage, et en assurant un engagement critique des jeunes ;
7. Nous reconnaissons que la transformation de l'Afrique exige des efforts accrus pour progresser vers des sociétés fondées sur le savoir grâce au progrès de **l'enseignement supérieur et de la recherche** en Afrique, l'accent étant mis en particulier sur la pertinence et l'accès équitable, le renforcement de la recherche et l'enseignement et l'apprentissage des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Nous nous engageons à :
- a. **Ratifier la Convention d'Addis-Abeba** et renforcer les systèmes nationaux d'assurance qualité, et allouer les ressources nécessaires ;
- b. **Renforcer des actions et des partenariats concertés, intégrés, articulés et efficaces pour atteindre les objectifs 2063 pour les STIM**, élaborer et mettre en œuvre des politiques qui favorisent les STIM à tous les niveaux, en particulier parmi les filles et les femmes, et développer des stratégies de STIM pour résoudre des problèmes concrets tels que l'insécurité alimentaire, les énergies renouvelables, le changement climatique, les réponses humanitaires, les épidémies et les calamités.
8. Reconnaisant le potentiel, la force et le leadership des jeunes, nous nous engageons à **inclure de manière systémique la jeunesse et les**

organisations dirigées par la jeunesse dans les processus continentaux, régionaux et nationaux de prise de décision et de dialogue sectoriel en matière d'éducation.

Créer un environnement propice à la transformation de l'éducation en Afrique

9. Nous reconnaissons l'importance de l'appropriation de la CESA 16-25 et de l'ODD4- Education 2030 aux niveaux continental, régional et national, en accord avec les ambitions de développement général, et que leur réalisation exige **des approches plus intégrées des politiques et des stratégies d'éducation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, favorisant une articulation véritablement à l'échelle du système et une collaboration intersectorielle.**
10. Rappelant l'engagement des gouvernements d'allouer progressivement au moins 4 à 6% du produit intérieur brut national et/ou au moins 15 à 20 % des dépenses publiques totales pour l'éducation, suivant le principe de la taille, de la part, de la sensibilité et du contrôle, nous nous engageons à :
 - a. Mobiliser des fonds additionnels pour l'éducation y compris des financements novateurs, des fonds nationaux de l'éducation, et l'examen du Fonds pour l'éducation en Afrique proposé ;
 - b. Plaider en faveur de réformes fiscales pour augmenter les recettes publiques et la part des ressources publiques pour l'éducation et les services sociaux connexes ;
 - c. Assurer une allocation plus équitable des ressources éducatives en tenant compte de la diversité, de l'inclusion et du financement pour les situations d'urgence ;
 - d. Allouer des ressources dédiées au recrutement et au développement professionnel des enseignants et du corps d'encadrement ;
 - e. Améliorer l'efficacité, la transparence et la redevabilité (y compris entre autres des mesures visant à optimiser l'affectation des enseignants, le suivi budgétaire, l'examen des dépenses publiques et les comptes nationaux de l'éducation).
11. Nous nous engageons à renforcer **les mécanismes nationaux d'examen** et de suivi des objectifs et engagements de la CESA 16-25 et de l'ODD4-Education 2030 et à utiliser les résultats de ces évaluations pour améliorer la performance des systèmes éducatifs, améliorer l'équité, la qualité et la pertinence des résultats éducatifs à tous les niveaux, et renforcer la **redevabilité publique, la transparence et la réactivité.** Nous nous engageons en outre à :

- a. Renforcer des mécanismes de collecte, d'analyse, de diffusion et d'utilisation des données au niveau national, y compris les SIGE, et des rapports sur les données aux niveaux régional, continental et mondial pour le suivi des progrès vers la CESA 16-25 et l'ODD4-Education 2030 ;
 - b. Élargir les espaces de participation du public, y compris les organisations de la jeunesse et des enseignants, et l'engagement des médias dans le dialogue et la prise de décision sur l'éducation ;
 - c. S'engager davantage avec les parlements et les parlementaires aux niveaux national, régional et panafricain pour mobiliser le soutien à l'éducation ;
 - d. Travailler avec l'UA et l'UNESCO pour produire un rapport biennal de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CESA 16-25 et l'ODD4-Education 2030 au niveau continental ;
 - e. Revoir la législation sur le droit à l'éducation afin qu'elle réponde aux engagements de la CESA 16-25 et l'ODD4-Education 2030.
12. Nous nous engageons à améliorer et à **renforcer la coordination sectorielle et intersectorielle** aux niveaux continental, régional et national pour l'apprentissage tout au long de la vie à travers :
- a. L'élaboration de cadres juridiques, de politiques et de stratégies ;
 - b. Le renforcement des capacités pour créer et améliorer les modalités de prestation afin d'appuyer les possibilités d'apprentissage flexibles qui peuvent être officiellement reconnues, validées et accréditées ;
 - c. Le développement des mécanismes et des outils pour rendre opérationnels les cadres nationaux et régionaux de qualification (CNQ/CRF) pour l'articulation entre sous-secteurs et la mobilité.

Vers l'avenir

13. Reconnaisant l'importance de renforcer les mécanismes de partenariat et de coordination efficaces aux niveaux national, régional et continental et appelant les organisations internationales et régionales, en particulier l'Union africaine, les communautés économiques régionales, l'UNESCO et les co-organismes de l'ODD4, les banques de développement et les autres partenaires de

développement multilatéraux et bilatéraux, à travailler ensemble pour **assurer la cohérence et la coordination** à l'appui du développement de l'éducation nationale, nous nous engageons à :

- a. Établir un **mécanisme commun CESA 16-25 / ODD4-Education 2030**, pour assurer des programmes coordonnés de consultation, d'action conjointe, de renforcement des capacités, et d'examen, suivi et préparation de rapports sur les engagements continentaux et mondiaux en matière d'éducation en étendant la structure de coordination de la CESA aux mécanismes de coordination régionale existants de l'ODD4 ;
 - b. Promouvoir les échanges transnationaux et la diffusion de politiques et de stratégies éducatives probantes, en s'appuyant sur les plateformes nationales et régionales existantes de communication et de gestion des connaissances ;
 - c. Promouvoir l'éducation en tant que bien public et dans l'intérêt public.
14. Nous nous engageons à renforcer le lien entre les niveaux mondial et régional en veillant à ce que la voix de l'Afrique soit reflétée dans les délibérations du Comité directeur mondial sur l'ODD - Education 2030, du Groupe de coopération technique sur les indicateurs et de l'apport des contributions au processus d'examen annuel du FPHN dirigé par l'ONU.
 15. Nous appelons au renforcement des partenariats avec les partenaires internationaux de développement et de leur engagement à soutenir le développement de l'éducation en Afrique autour des priorités nationales, y compris dans les contextes à faible revenu, fragiles et affectés par les conflits, et à promouvoir des approches novatrices en matière d'éducation et de formation.
 16. Nous convenons de tenir la Conférence panafricaine de haut niveau sur l'éducation (PACE) tous les deux ans pour faire le point sur les progrès réalisés par l'Afrique dans la mise en œuvre de l'ODD4 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine - L'Afrique que nous voulons par le biais du mécanisme conjoint CESA16-25 - Education 2030, et nous accueillons favorablement la proposition du Royaume du Maroc d'accueillir la prochaine PACE.
 17. Nous adoptons cette Déclaration et Appel à l'action, et convenons de la soumettre à l'endossement du Comité technique spécialisé sur l'éducation la science et la technologie (STC-EST) de l'Union africaine.